

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2013 à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control – Integrated Framework* (1992). En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2013.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, a émis un rapport de vérification sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2013 et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2013 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans ses Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant datés du 3 février 2014.

Le président-directeur général,

(s) *Claude Mongeau*

Le 3 février 2014

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

(s) *Luc Jobin*

Le 3 février 2014

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2013 et 2012 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2013. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications constituent une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Compagnie aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2013, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

De plus, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, en nous fondant sur les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (1992). Dans notre rapport daté du 3 février 2014, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

(s) KPMG LLP*

Montréal, Canada
Le 3 février 2014

* FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A106087 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2013, selon les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (1992). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que de l'appréciation, incluse dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Dans le cadre de notre vérification, nous avons, entre autres choses, acquis une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, apprécié le risque qu'il existe une faiblesse importante et procédé à des tests et à une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne en tenant compte du risque établi. Notre vérification a également comporté la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. « Contrôle interne à l'égard de l'information financière » s'entend des politiques et procédures qui 1) visent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Compagnie; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées de manière à permettre d'établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Compagnie ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de la Compagnie; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Compagnie pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. De plus, toute projection des résultats de quelque évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du degré de conformité aux politiques ou procédures.

À notre avis, la Compagnie a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013 selon les critères que le COSO de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (1992).

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2013 et 2012 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2013. Dans notre rapport daté du 3 février 2014, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

(s) KPMG LLP*

Montréal, Canada
Le 3 février 2014

* FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A106087 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

<i>En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Produits d'exploitation		10 575 \$	9 920 \$	9 028 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux		2 182	1 952	1 812
Services acquis et matières		1 351	1 248	1 120
Carburant		1 619	1 524	1 412
Amortissement		980	924	884
Location de matériel		275	249	228
Risques divers et autres		295	338	276
<i>Total – Charges d'exploitation</i>		6 702	6 235	5 732
<i>Bénéfice d'exploitation</i>		3 873	3 685	3 296
Intérêts débiteurs		(357)	(342)	(341)
Autres produits (Note 12)		73	315	401
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>		3 589	3 658	3 356
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 13)		(977)	(978)	(899)
<i>Bénéfice net</i>		2 612 \$	2 680 \$	2 457 \$
<i>Bénéfice par action (Note 15)</i>				
De base		3,10 \$	3,08 \$	2,72 \$
Dilué		3,09 \$	3,06 \$	2,70 \$
<i>Nombre moyen pondéré d'actions (Note 15)</i>				
En circulation		843,1	871,1	902,2
Dilué		846,1	875,4	908,9

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Bénéfice net		2 612 \$	2 680 \$	2 457 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 18)				
Gain (perte) de change sur :				
Conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger		440	(128)	130
Conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.		(394)	123	(122)
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 11) :				
Gain (perte) actuariel(le) net(te) reconnu(e) durant l'exercice		1 544	(660)	(1 541)
Coût des prestations au titre des services passés reconnu durant l'exercice		-	(6)	(28)
Amortissement de la perte actuarielle nette incluse dans le coût (produit) net des prestations		226	119	8
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés inclus dans le coût (produit) net des prestations		5	7	4
Instruments dérivés (Note 17)		-	-	(2)
<i>Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices</i>		1 821	(545)	(1 551)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices		(414)	127	421
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>		1 407	(418)	(1 130)
<i>Bénéfice global</i>		4 019 \$	2 262 \$	1 327 \$

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents		214 \$	155 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 8)		448	521
Débiteurs (Note 3)		815	831
Matières et fournitures		274	230
Impôts reportés et à recouvrer (Note 13)		137	43
Autres		89	89
<i>Total – Actif à court terme</i>		1 977	1 869
Immobilisations (Note 4)		26 227	24 541
Actif incorporel et autres actifs (Note 5)		1 959	249
<i>Total – Actif</i>		30 163 \$	26 659 \$
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres (Note 6)		1 477 \$	1 626 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 8)		1 021	577
<i>Total – Passif à court terme</i>		2 498	2 203
Impôts reportés (Note 13)		6 537	5 555
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite de la tranche à court terme (Note 11)		541	784
Autres passifs et crédits reportés (Note 7)		815	776
Dette à long terme (Note 8)		6 819	6 323
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires (Note 9)		4 015	4 108
Autre perte globale cumulée (Note 18)		(1 850)	(3 257)
Bénéfices non répartis		10 788	10 167
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>		12 953	11 018
<i>Total – Passif et avoir des actionnaires</i>		30 163 \$	26 659 \$

Au nom du Conseil d'administration :

David G. A. McLean
Administrateur

Claude Mongeau
Administrateur

<i>En millions</i>	Actions ordinaires émises et en circulation (Note 9)	Actions ordinaires	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total de l'avoir des actionnaires
<i>Soldes au 31 décembre 2010</i>	918,7	4 252 \$	(1 709) \$	8 741 \$	11 284 \$
Bénéfice net	-	-	-	2 457	2 457
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 9, 10)	5,3	74	-	-	74
Programmes de rachat d'actions (Note 9)	(39,8)	(185)	-	(1 235)	(1 420)
Autre perte globale (Note 18)	-	-	(1 130)	-	(1 130)
Dividendes (0,65 \$ par action)	-	-	-	(585)	(585)
<i>Soldes au 31 décembre 2011</i>	884,2	4 141	(2 839)	9 378	10 680
Bénéfice net	-	-	-	2 680	2 680
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 9, 10)	6,4	128	-	-	128
Programmes de rachat d'actions (Note 9)	(33,8)	(161)	-	(1 239)	(1 400)
Autre perte globale (Note 18)	-	-	(418)	-	(418)
Dividendes (0,75 \$ par action)	-	-	-	(652)	(652)
<i>Soldes au 31 décembre 2012</i>	856,8	4 108	(3 257)	10 167	11 018
Bénéfice net	-	-	-	2 612	2 612
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 9, 10)	1,4	40	-	-	40
Programmes de rachat d'actions (Note 9)	(27,6)	(133)	-	(1 267)	(1 400)
Autre bénéfice global (Note 18)	-	-	1 407	-	1 407
Dividendes (0,86 \$ par action)	-	-	-	(724)	(724)
<i>Soldes au 31 décembre 2013</i>	830,6	4 015 \$	(1 850) \$	10 788 \$	12 953 \$

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2013	2012	2011
Activités d'exploitation				
Bénéfice net		2 612 \$	2 680 \$	2 457 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement		980	924	884
Impôts reportés (Note 13)		331	451	531
Gain sur la cession d'immobilisations (Notes 4, 12)		(69)	(281)	(348)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs		32	(20)	(51)
Matières et fournitures		(38)	(30)	11
Créditeurs et autres		(245)	129	34
Autres actifs à court terme		13	(13)	(2)
Régimes de retraite et autres, nets		(68)	(780)	(540)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		3 548	3 060	2 976
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations		(1 973)	(1 731)	(1 625)
Cession d'immobilisations (Note 4)		52	311	369
Variation des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions		73	(22)	(499)
Autres, nets		(4)	21	26
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(1 852)	(1 421)	(1 729)
Activités de financement				
Émission de dette (Note 8)		1 850	493	787
Remboursement de dette (Note 8)		(1 413)	(140)	(509)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions et avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés (Note 10)		31	117	77
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)		(1 400)	(1 400)	(1 420)
Dividendes versés		(724)	(652)	(585)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(1 656)	(1 582)	(1 650)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents libellés en dollars US		19	(3)	14
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents		59	54	(389)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice		155	101	490
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice		214 \$	155 \$	101 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Encaissements nets provenant de clients et autres		10 640 \$	9 877 \$	8 995 \$
Paiements nets aux titres suivants :				
Services aux employés, fournisseurs et autres charges		(5 558)	(5 241)	(4 643)
Intérêts		(344)	(364)	(329)
Blessures corporelles et autres réclamations (Note 16)		(61)	(79)	(97)
Régimes de retraite (Note 11)		(239)	(844)	(468)
Impôts sur les bénéfices (Note 13)		(890)	(289)	(482)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		3 548 \$	3 060 \$	2 976 \$

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le CN ou la Compagnie, œuvre dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au golfe du Mexique, le réseau du CN dessert les ports de Vancouver, Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les grandes villes que sont Toronto, Buffalo, Chicago, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, Green Bay, au Wisconsin, Minneapolis-St. Paul, Memphis, Saint Louis, et Jackson, au Mississippi. Le CN a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.

1 – Énoncé des conventions comptables importantes

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars CA, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR aux États-Unis). L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits et les charges inscrits pour la période considérée, sur les montants constatés des actifs et des passifs, ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations sur une base continue, y compris les estimations relatives aux blessures corporelles et autres réclamations, aux questions environnementales, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite et aux impôts sur les bénéfices, en fonction de l'information alors disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Le 22 octobre 2013, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une devant être effectué sous forme de dividende en actions. Ainsi, le 29 novembre 2013, pour chaque action en circulation, une action ordinaire additionnelle du CN a été remise aux actionnaires inscrits le 15 novembre 2013. Toutes les données relatives aux actions indiquées aux présentes tiennent compte de ce fractionnement des actions.

A. Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

B. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises sont constatés pour les services exécutés par la Compagnie selon la méthode de l'avancement des travaux, en fonction de la durée du déplacement entre le point de départ et celui d'arrivée. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de services de transport non ferroviaire sont constatés au fur et à mesure de la prestation du service ou lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux gouvernements.

C. Change étranger

Tous les établissements de la Compagnie aux États-Unis sont considérés comme autonomes, utilisant le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et les passifs des établissements aux États-Unis sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux différents taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant des conversions liées aux activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e) (voir la Note 18, Autre perte globale cumulée).

La Compagnie désigne la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. Conséquemment, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont également inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

D. Liquidités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

E. Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

En vertu de ses ententes de lettres de crédit bilatérales conclues avec différentes banques, la Compagnie peut fournir des garanties, sous forme de liquidités et d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions font l'objet d'une présentation distincte au bilan et comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

F. Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie selon la possibilité de recouvrement et tient compte des antécédents ainsi que des tendances ou incertitudes connues relativement à la possibilité de recouvrement. Les débiteurs considérés comme irrécouvrables sont radiés au moyen de la provision pour créances douteuses. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités aux créances douteuses dans le poste Risques divers et autres à l'État consolidé des résultats.

G. Matières et fournitures

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

H. Immobilisations

Les immobilisations ferroviaires sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Les coûts liés à la main-d'œuvre, aux matières et les autres coûts relatifs à la pose de rails et de traverses, à l'application de ballast et à d'autres structures sont capitalisés dans la mesure où ces coûts satisfont aux critères de capitalisation de la Compagnie. Les coûts des révisions et des remises à neuf importantes de matériel sont également capitalisés si ces travaux prolongent la durée de vie utile ou améliorent la fonctionnalité de l'actif. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée estimative de leur vie utile, qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails, qui est mesurée en millions de tonnes brutes par mille. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une classe d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou de la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même classe d'actifs.

Conformément à la méthode d'amortissement par classes homogènes, lors de la vente ou de la désaffectation d'immobilisations dans le cours normal des activités, le coût moins la valeur nette de récupération est imputé à l'amortissement cumulé. Par conséquent, aucun gain et aucune perte ne sont constatés dans les bénéfices en vertu de la méthode par classes homogènes, car il est présumé que les actifs composant le groupe ont, en moyenne, les mêmes durée de vie et caractéristiques et que, par conséquent, les gains et les pertes s'annulent avec le temps. En ce qui a trait à la désaffectation d'immobilisations amortissables qui n'a pas lieu dans le cours normal des activités, un gain ou une perte peuvent être constatés s'il existe des différences considérables entre la désaffectation et le modèle de désaffectation déterminé lors d'études sur l'amortissement. La vente de terrains et la cession d'immobilisations qui ne font pas partie des activités ferroviaires donnent lieu à un gain ou à une perte qui sont constatés au poste Autres produits.

Les actifs détenus pour la vente sont mesurés au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur, moins le coût de vente. Les pertes découlant de la vente de lignes ferroviaires importantes sont constatées dans les bénéfices au moment où ces actifs répondent aux critères de classification à titre d'actifs détenus pour la vente, tandis que les pertes découlant de l'abandon de lignes ferroviaires importantes sont constatées à l'État consolidé des résultats au moment où les actifs cessent d'être utilisés. Les gains sont comptabilisés au bénéfice au moment où ils se matérialisent.

La Compagnie examine la valeur comptable des immobilisations détenues et utilisées lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il pourrait se révéler difficile de récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Au terme de cet examen, les actifs identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

I. Actif incorporel

L'actif incorporel est principalement constitué des contrats et des relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures. Cet actif est amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 40 à 50 ans.

La Compagnie examine la valeur comptable des actifs incorporels détenus et utilisés lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il se pourrait qu'on ne puisse récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Au terme de cet examen, les actifs identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

J. Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût net des prestations est constaté dans les résultats et inclut :

- i) le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice;
- ii) les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- iii) le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- iv) l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite; et
- v) l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations projetées au titre des prestations ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

K. Avantages complémentaires de retraite

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et, pour un groupe fermé d'employés, les facilités de transport gratuit par train.

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant au régime.

L. Blessures corporelles et autres réclamations

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers.

Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs.

Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

M. Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes, ou découlant d'une situation existante causée par des activités antérieures, sont passées en charges, sauf si elles sont susceptibles d'apporter une contribution aux activités courantes ou futures. Un passif à l'égard de l'environnement est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées, lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires. La Compagnie enregistre une provision pour la quote-part qui lui est assignable dans le passif en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les recouvrements de frais de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

N. Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts sur les bénéfices reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le

calcul du poste Bénéfice net ou du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les impôts sur les bénéfices reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'impôts sur les bénéfices adoptés qu'on s'attend à appliquer au revenu imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

O. Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au poste Bénéfice net ou au poste Autre bénéfice (perte) global(e) selon la nature et l'efficacité de l'opération de couverture. Les produits et les charges se rapportant aux instruments financiers dérivés couverts sont comptabilisés dans la même catégorie que ceux générés par l'actif ou le passif sous-jacent.

P. Rémunération à base d'actions

La Compagnie utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les octrois d'options d'achat d'actions fondée sur la juste valeur à la date de l'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes de fixation du prix de l'option. La Compagnie passe en charges la juste valeur de ses octrois d'options d'achat d'actions selon la méthode linéaire durant la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. La Compagnie utilise également la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces, à l'aide du modèle d'évaluation en treillis. La charge liée à la rémunération pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces est basée sur la juste valeur des octrois à la fin de la période et est constatée sur la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. Les hypothèses utilisées dans la détermination de la juste valeur et les autres informations requises sont présentées à la Note 10, Régimes à base d'actions.

2 – Changements de convention comptable

La Compagnie adopte les normes comptables publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), s'il y a lieu. Pour les exercices 2013, 2012 et 2011, le FASB n'a publié aucune mise à jour de norme comptable ayant eu des répercussions importantes sur les états financiers consolidés de la Compagnie, à l'exception de celles qui sont indiquées ci-dessous.

En février 2013, le FASB a publié la mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) 2013-02, *Reporting of Amounts Reclassified Out of Accumulated Other Comprehensive Income*. L'ASU 2013-02 a ajouté de nouvelles exigences de divulgation à la norme *Accounting Standards Codification* (ASC) 220, *Comprehensive Income*, relativement aux montants reclassés hors du poste Autre bénéfice global cumulé, en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 15 décembre 2012. La mise à jour oblige les entités à fournir de l'information additionnelle sur les montants reclassés hors du poste Autre bénéfice global cumulé par composante, y compris les variations des soldes des éléments du poste Autre bénéfice global cumulé et les éléments importants reclassés hors du poste Autre bénéfice global cumulé, selon les éléments correspondants du bénéfice net. La Compagnie a adopté l'ASU 2013-02 pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013 et présente l'information requise à la Note 18, Autre perte globale cumulée des états financiers consolidés de la Compagnie.

3 – Débiteurs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
Transport de marchandises		675 \$	674 \$
Autres		147	167
Débiteurs bruts		822	841
Provision pour créances douteuses		(7)	(10)
Débiteurs nets		815 \$	831 \$

4 – Immobilisations

<i>En millions</i>	31 décembre 2013				31 décembre 2012		
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Voie et chemin de roulement ¹⁾	2 %	27 833 \$	7 103 \$	20 730 \$	26 209 \$	6 948 \$	19 261 \$
Matériel roulant	4 %	5 193	1 894	3 299	4 989	1 785	3 204
Immeubles	2 %	1 392	521	871	1 275	492	783
Informatique ²⁾	12 %	1 000	455	545	976	427	549
Autres	6 %	1 388	606	782	1 273	529	744
Total des immobilisations y compris les contrats de location-acquisition		36 806 \$	10 579 \$	26 227 \$	34 722 \$	10 181 \$	24 541 \$

Contrats de location-acquisition inclus
dans les immobilisations

Voie et chemin de roulement ³⁾	417 \$	58 \$	359 \$	417 \$	53 \$	364 \$
Matériel roulant	982	358	624	1 222	353	869
Immeubles	109	21	88	109	18	91
Autres	102	22	80	91	17	74
Total des contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations	1 610 \$	459 \$	1 151 \$	1 839 \$	441 \$	1 398 \$

1) Comprend les coûts de terrains de 1 911 M\$ et de 1 766 M\$ aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement.

2) La Compagnie a capitalisé 85 M\$ en 2013 et 93 M\$ en 2012 au titre du coût de développement de logiciels à l'interne conformément à la norme FASB ASC 350-40, « Intangibles – Goodwill and Other, Internal – Use Software ».

3) Comprend un montant de 108 M\$ au titre d'accès aux emprises pour les deux exercices.

Convention comptable relative à la capitalisation des coûts

Les activités ferroviaires de la Compagnie sont hautement capitalistiques. Les immobilisations de la Compagnie consistent principalement en un important ensemble d'actifs homogènes ou constitués en réseau comme des rails, des traverses, du ballast et d'autres structures, qui forment les immobilisations des catégories Voie et chemin de roulement et Matériel roulant. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie servent au remplacement des actifs et à l'achat ou à la construction d'actifs dans le but d'améliorer son exploitation ou d'offrir de nouveaux services à ses clients. Une part importante des dépenses en immobilisations de la Compagnie est affectée à des actifs construits à l'interne, y compris le remplacement d'actifs existants de voie et de chemin de roulement et l'expansion du réseau ferré, ainsi qu'aux révisions et remises à neuf importantes de matériel roulant.

Les dépenses sont généralement capitalisées si elles prolongent la durée de vie utile de l'actif ou procurent des avantages futurs comme l'accroissement de la capacité de production de revenus, de la fonctionnalité ou de la capacité de production ou de service. La Compagnie a un processus permettant de déterminer si ses programmes d'immobilisations peuvent être capitalisés. Dans le cas de la voie et du chemin de roulement, la Compagnie met en œuvre des programmes d'immobilisations de base afin de remplacer ou de moderniser les actifs de l'infrastructure ferroviaire, qui sont capitalisés s'ils répondent aux critères de capitalisation. Ces programmes d'immobilisations de base sont planifiés et exécutés par l'effectif de l'Ingénierie de la Compagnie.

De plus, dans le cas de la voie et du chemin de roulement, les dépenses en immobilisations qui correspondent à un niveau minimal d'activité, tel que défini par la Compagnie, sont également capitalisées comme suit :

- *Terrains* : tous les achats de terrains;
- *Nivellement* : pose de plates-formes, de murs de soutènement, de dispositifs de drainage;
- *Rails et matériel de voie connexe* : pose de rails d'au moins 39 pieds en continu;
- *Traverses* : pose d'au moins cinq traverses par 39 pieds;
- *Ballast* : pose de 171 verges cubes de ballast par mille de voie.

Les dépenses afférentes aux immobilisations de la Compagnie qui ne correspondent pas aux critères de capitalisation sont passées en charges au titre de travaux de réparation et d'entretien normaux. Dans le cas des immobilisations liées à la voie et au chemin de roulement, ces dépenses incluent, mais sans s'y limiter, le remplacement ponctuel de traverses et de rails, le remplacement de rails rompus, les inspections visuelles pour la détection de défauts de rails et la correction des défauts de voie mineurs, ainsi que d'autres travaux généraux d'entretien d'infrastructure de la voie.

En ce qui a trait aux actifs constitués de ballast, la Compagnie effectue également des travaux de « dégarnissage de banquettes de ballast », qui consistent à enlever une partie ou la totalité du ballast qui s'est détérioré au cours de sa durée de vie utile et à le remplacer par du nouveau ballast. La pose de ballast dans le cadre d'un projet de dégarnissage d'une banquette de ballast est considérée comme l'ajout d'un nouvel actif et non pas comme la réparation ou l'entretien d'un actif existant. Par conséquent, la Compagnie capitalise les dépenses liées au dégarnissage de banquettes de ballast, puisqu'il s'agit de la désaffectation d'un actif existant et de son remplacement par un nouvel actif. Selon la méthode de comptabilité par classes homogènes d'immobilisations, le ballast détérioré est désaffecté à son coût moyen calculé en fonction de la quantité de nouveau ballast ajouté.

En ce qui a trait aux actifs acquis, la Compagnie capitalise tous les coûts nécessaires en vue de préparer les actifs pour l'usage auquel ils sont destinés. Sont capitalisés avec les actifs construits à l'interne, notamment, les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que les autres coûts répartis qui ne sont pas imputés directement à des projets d'immobilisations. Ces coûts répartis comprennent, mais sans s'y limiter, les avantages sociaux, les petits outils et fournitures, la machinerie utilisée dans le cadre de projets et la supervision de projets. Au besoin, la Compagnie examine et rajuste la répartition pour tenir compte des coûts réels engagés chaque année.

Les coûts liés à la déconstruction et à l'enlèvement des actifs remplacés, appelés aux présentes « coûts de démantèlement », se distinguent des coûts des actifs construits à l'interne selon la nature de l'activité connexe. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, les membres du personnel effectuent en même temps les travaux de démantèlement et de pose des nouveaux actifs de voie et de chemin de roulement, et par conséquent, la Compagnie effectue une estimation des coûts de main-d'œuvre et des autres coûts liés au démantèlement. La Compagnie détermine les coûts de démantèlement en se fondant sur une analyse des processus de pose de la voie et du chemin de roulement.

Convention comptable relative à l'amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée estimative de leur vie utile qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails, qui est mesurée en millions de tonnes brutes par mille. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une classe d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou de la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même classe d'actifs. La Compagnie utilise approximativement 40 différentes classes d'actifs amortissables.

Pour tous les actifs amortissables, le taux d'amortissement est fondé sur la durée estimative de la vie utile des actifs. La détermination de la vraisemblance de la durée de vie utile estimative des immobilisations exige du jugement et est effectuée selon l'information alors disponible, y compris des études périodiques sur l'amortissement réalisées par la Compagnie. Les immobilisations de la Compagnie aux États-Unis sont soumises à des études approfondies sur l'amortissement, conformément aux exigences du *Surface Transportation Board* (STB), et sont réalisées par des experts externes. Les études d'amortissement à l'égard des immobilisations canadiennes ne sont pas exigées en vertu de la réglementation et sont réalisées à l'interne. Elles visent des catégories d'actif particulières et sont effectuées sur une base périodique. Les changements de durée de vie utile des actifs et des taux combinés d'amortissement connexes sont appliqués de façon prospective.

Pour les rails, la durée estimative de vie utile est mesurée en millions de tonnes brutes par mille et varie selon les caractéristiques des rails, notamment le poids, la courbure et la composition métallurgique. Le taux combiné d'amortissement annuel des rails est déterminé en divisant le nombre estimatif annuel de tonnes brutes transportées sur les rails par la durée estimative de vie utile des rails, mesurée en millions de tonnes brutes par mille. Pour les rails, la Compagnie capitalise les coûts de meulage des rails, opération qui consiste à restaurer et à améliorer le profil des rails ainsi qu'à éliminer les irrégularités des rails usagés afin de prolonger la durée de vie utile. La durée de vie utile des rails est fondée sur l'utilisation future prévue des rails dans leur état existant et déterminée au moyen de recherches et d'essais effectués dans le secteur ferroviaire, déduction faite de l'utilisation des rails à ce jour. La durée de vie utile des rails augmente légèrement avec chaque meulage. Par conséquent, les coûts engagés au titre du meulage des rails sont capitalisés puisque cette opération prolonge la durée de vie utile des rails au-delà de celle correspondant à leur état initial ou actuel, des tonnes brutes additionnelles pouvant être transportées sur les rails pendant le reste de leur vie utile. La Compagnie amortit le coût du meulage des rails sur le reste de la vie utile des rails, ce qui inclut le prolongement de la durée de vie utile attribuable au meulage des rails.

*Cession d'immobilisations***2013***Échange de servitudes*

Le 8 juin 2013, la Compagnie a conclu une entente avec un autre chemin de fer de classe I en vue d'un échange de servitudes perpétuelles d'exploitation ferroviaire, y compris les actifs de voie et de chemin de roulement sur des voies ferrées spécifiques (collectivement l'« échange de servitudes »), sans contrepartie monétaire. La Compagnie a comptabilisé l'échange de servitudes à la juste valeur conformément à la norme FASB ASC 845, *Nonmonetary Transactions*. La transaction a donné lieu à un gain sur l'échange de servitudes de 29 M\$ (18 M\$ après impôts) qui a été inscrit au poste Autres produits.

Lakeshore West

Le 19 mars 2013, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision d'Oakville à Oakville et à Burlington, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Lakeshore West »), pour un produit en espèces de 52 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Lakeshore West, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 40 M\$ (36 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

2012*Bala-Oakville*

Le 23 mars 2012, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision de Bala et un tronçon de sa subdivision d'Oakville, à Toronto, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Bala-Oakville »), pour un produit en espèces de 311 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Bala-Oakville, selon le niveau d'activité en vigueur au

moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 281 M\$ (252 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

2011

IC RailMarine

Le 1^{er} août 2011, la Compagnie a vendu la majeure partie des actifs de l'IC RailMarine Terminal Company (« IC RailMarine »), une filiale en propriété indirecte de la Compagnie, à Raven Energy, LLC, une société affiliée de Foresight Energy, LLC (« Foresight ») et du groupe Cline (« Cline »), pour un produit en espèces de 70 M\$ (73 M\$ US) avant les coûts de transaction. Établie sur la rive est du fleuve Mississippi, l'IC RailMarine fait l'entreposage et le transbordement de marchandises et de liquides en vrac entre les trains, les navires et les barges, desservant des clients des marchés nord-américains et mondiaux. En vertu de la convention de vente, la Compagnie jouira d'un accord de transport ferroviaire de dix ans avec Savatran LLC, une société affiliée de Foresight et de Cline, prévoyant l'acheminement d'un volume annuel minimal de charbon de quatre mines de l'Illinois vers l'installation de transbordement de l'IC RailMarine. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 60 M\$ (38 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits.

Lakeshore East

Le 24 mars 2011, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision de Kingston connu sous le nom de Lakeshore East entre Pickering et Toronto, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Lakeshore East »), pour un produit en espèces de 299 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Lakeshore East, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 288 M\$ (254 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

5 – Actif incorporel et autres actifs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
Actif relatif aux régimes de retraite (Note 11)		1 662 \$	- \$
Débiteurs reportés et à long terme		109	87
Actif incorporel A)		59	57
Placements B)		57	30
Autres		72	75
Total – Actif incorporel et autres actifs		1 959 \$	249 \$

A. Actif incorporel

L'actif incorporel est principalement constitué des contrats et des relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures.

B. Placements

Au 31 décembre 2013, la Compagnie détenait 46 M\$ (20 M\$ au 31 décembre 2012) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et 11 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2012) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

6 – Créditeurs et autres

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
Comptes fournisseurs		408 \$	386 \$
Charges salariales à payer		351	340
Charges à payer		156	135
Intérêts courus		125	105
Impôts sur les bénéfices et autres taxes		96	294
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 10)		80	88
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations (Note 16)		45	82
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 16)		41	31
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite (Note 11)		18	17
Autres		157	148
Total – Créditeurs et autres		1 477 \$	1 626 \$

7 – Autres passifs et crédits reportés

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations, déduction faite de la tranche à court terme (Note 16)		271 \$	232 \$
Passif relatif à la rémunération à base d'actions, déduction faite de la tranche à court terme (Note 10)		240	203
Provisions à l'égard de l'environnement, déduction faite de la tranche à court terme (Note 16)		78	92
Crédits reportés et autres		226	249
Total – Autres passifs et crédits reportés		815 \$	776 \$

8 – Dette à long terme

<i>En millions</i>	Échéance	Montant libellé en dollars US en vigueur	31 décembre	
			2013	2012
<i>Débetures et billets : A)</i>				
Canadien National :				
4,40 % 10 ans, billets B)	15 mars 2013	-	-	398 \$
4,95 % 6 ans, billets B)	15 janv. 2014	325	346	323
- 2 ans, billets à taux variable C)	6 nov. 2015	350	372	-
5,80 % 10 ans, billets B)	1 ^{er} juin 2016	250	266	249
1,45 % 5 ans, billets B)	15 déc. 2016	300	319	298
5,85 % 10 ans, billets B)	15 nov. 2017	250	266	249
5,55 % 10 ans, billets B)	15 mai 2018	325	346	323
6,80 % 20 ans, billets B)	15 juil. 2018	200	213	199
5,55 % 10 ans, billets B)	1 ^{er} mars 2019	550	585	547
2,85 % 10 ans, billets B)	15 déc. 2021	400	425	398
2,25 % 10 ans, billets B)	15 nov. 2022	250	266	249
7,63 % 30 ans, débetures	15 mai 2023	150	159	149
6,90 % 30 ans, billets B)	15 juil. 2028	475	505	473
7,38 % 30 ans, débetures B)	15 oct. 2031	200	213	199
6,25 % 30 ans, billets B)	1 ^{er} août 2034	500	532	498
6,20 % 30 ans, billets B)	1 ^{er} juin 2036	450	479	448
6,71 % <i>Puttable Reset Securities PURSSM B)</i>	15 juil. 2036	250	266	249
6,38 % 30 ans, débetures B)	15 nov. 2037	300	319	298
3,50 % 30 ans, billets B)	15 nov. 2042	250	266	249
4,50 % 30 ans, billets B)	7 nov. 2043	250	266	-
Illinois Central :				
5,00 % 99 ans, débetures à intérêt conditionnel	1 ^{er} déc. 2056	7	7	7
7,70 % 100 ans, débetures	15 sept. 2096	125	133	124
<i>Total des débetures et billets libellés en dollars US</i>		6 157 \$	6 549	5 927
BC Rail :				
90 ans, billets subordonnés ne portant pas intérêt D)	14 juil. 2094		842	842
<i>Total des débetures et billets</i>			7 391	6 769
<i>Autres :</i>				
Papier commercial E) F)			273	-
Titrisation des débiteurs G)			250	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition et autres H)			783	985
<i>Total – Dette brute</i>			8 697	7 754
<i>Moins :</i>				
Escompte non amorti, net			857	854
<i>Total – Dette I) ¹⁾</i>			7 840	6 900
<i>Moins :</i>				
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an I)			1 021	577
<i>Total – Dette à long terme</i>			6 819 \$	6 323 \$

1) Voir la Note 17, Instruments financiers, pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

Les notes complémentaires au tableau sont présentées à la page suivante.

A. Les débetures, les billets et la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie ne sont pas garantis.

B. Ces titres de créance sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

C. Ces billets à taux variable portent intérêt au taux LIBOR (London Interbank Offered Rate) de trois mois, majoré de 0,20 %. Au 31 décembre 2013, le taux d'intérêt s'établissait à 0,44 %.

D. La Compagnie enregistre ces billets à titre de dette à escompte de 9 M\$, avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 %. L'escompte de 833 M\$ est inclus dans l'escompte net non amorti.

E. La Compagnie a une entente de facilité de crédit renouvelable de 800 M\$ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 22 mars 2013, l'entente a été modifiée afin d'en prolonger la durée jusqu'au 5 mai 2018. L'entente permet une augmentation du montant de la facilité, jusqu'à concurrence de 1,3 G\$, ainsi que l'option de prolonger la durée d'une année supplémentaire à chaque date anniversaire, sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs. La facilité de crédit, qui comporte les dispositions habituelles, peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour son programme de papier commercial. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt, dont le taux préférentiel au Canada, les taux des acceptations bancaires, le taux des fonds américains fédéraux en vigueur et le taux LIBOR, majorés des marges applicables. L'entente relative à la facilité de crédit comporte une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte. Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012.

F. La Compagnie a un programme de papier commercial, garanti par sa facilité de crédit renouvelable, qui lui permet d'émettre du papier commercial jusqu'à concurrence d'un montant total de 800 M\$ sur le principal, ou l'équivalent en dollars US. Au 31 décembre 2013, les emprunts totaux de la Compagnie s'élevaient à 273 M\$, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé (néant au 31 décembre 2012). Le taux d'intérêt moyen pondéré de ces emprunts était de 1,14 %.

La Compagnie présente les émissions et les remboursements de papier commercial sur une base nette dans les États consolidés des flux de trésorerie; l'échéance de ces émissions et de ces remboursements est de moins de 90 jours. Le tableau ci-dessous présente les émissions et les remboursements bruts de papier commercial :

<i>En millions</i>	2013	2012	2011
Émissions de papier commercial	3 255 \$	1 861 \$	659 \$
Remboursements de papier commercial	(2 987) \$	(1 943) \$	(575) \$

La Compagnie a modifié l'État consolidé des flux de trésorerie pour 2012 et 2011 afin de présenter les flux de trésorerie provenant des émissions et des remboursements de papier commercial sur une base nette, conformément au modèle de présentation adopté pour 2013. La Compagnie a décidé de présenter ces flux de trésorerie sur une base nette puisque les émissions et les remboursements de papier commercial font partie des activités de gestion de la trésorerie de la Compagnie et cette dette arrive à échéance en moins de 90 jours.

G. Le 20 décembre 2012, la Compagnie a conclu une entente d'une durée de trois ans, débutant le 1^{er} février 2013, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Les fiduciaires sont à vendeurs multiples, et la Compagnie n'en est pas le bénéficiaire principal. Le financement de l'acquisition de ces actifs est généralement effectué par l'émission de billets de papier commercial adossé à des actifs par les fiduciaires non liées.

La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus. La période de gestion moyenne est d'environ un mois. Sous réserve des indemnités habituelles, le recours de chaque fiduciaire se limite aux débiteurs transférés.

La Compagnie est soumise aux exigences usuelles en matière d'informations à fournir, et le défaut de se conformer à ces exigences pourrait entraîner la résiliation du programme. De plus, le programme est soumis aux exigences usuelles en matière de notation, et le défaut de s'y conformer pourrait également entraîner la résiliation du programme. La Compagnie surveille ces exigences et n'a actuellement connaissance de quelque tendance, événement ou condition que ce soit qui entraînerait la résiliation du programme.

Le programme de titrisation des débiteurs fournit à la Compagnie une source de financement à court terme facilement accessible pour l'usage général de la Compagnie. Si le programme est résilié avant son échéance prévue, la Compagnie prévoit respecter ses obligations de

paiements futurs grâce à ses diverses sources de financement, incluant sa facilité de crédit renouvelable et son programme de papier commercial, et (ou) l'accès aux marchés des capitaux.

La Compagnie comptabilise le programme de titrisation des débiteurs en conformité avec la norme ASC 860, *Transfers and Servicing*. Selon la structure du programme, la Compagnie comptabilise le produit comme des emprunts avec nantissement. Par conséquent, au 31 décembre 2013, la Compagnie a inscrit 250 M\$ au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé, en vertu du programme de titrisation des débiteurs, au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,18 %, sécurisé par et limité à 281 M\$ de débiteurs.

H. Au cours de 2013, la Compagnie a enregistré des actifs acquis par des contrats de location de matériel totalisant 44 M\$ (94 M\$ en 2012), pour lesquels un montant équivalent a été inscrit dans la dette.

Les taux d'intérêt applicables aux contrats de location-acquisition varient entre environ 0,7 % et 8,5 %, et les dates d'échéance vont de 2014 à 2037. Les intérêts implicites afférents à ces contrats se chiffraient à 209 M\$ au 31 décembre 2013 et à 249 M\$ au 31 décembre 2012.

Les obligations liées aux contrats de location-acquisition sont garanties par des immobilisations dont la valeur comptable nette était de 779 M\$ au 31 décembre 2013 et de 1 021 M\$ au 31 décembre 2012.

I. Les échéances sur la dette à long terme existante au 31 décembre 2013, incluant les ententes de rachat et les paiements aux fins des obligations découlant des contrats de location-acquisition, pour les cinq prochaines années et ultérieurement, s'établissent comme suit :

<i>En millions</i>	Contrats de location-acquisition	Dette	Total
2014 ¹⁾	153 \$	868 \$	1 021 \$
2015	83	369	452
2016	287	582	869
2017	143	263	406
2018	7	556	563
2019 et ultérieurement	109	4 420	4 529
	782 \$	7 058 \$	7 840 \$

1) Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an

J. Le montant total de la dette payable en dollars US s'élevait à 6 730 M\$ US (7 158 M\$ CA) au 31 décembre 2013, y compris 573 M\$ US liés aux contrats de location-acquisition et autres, et à 6 690 M\$ US (6 656 M\$ CA) au 31 décembre 2012, y compris 733 M\$ US liés aux contrats de location-acquisition et autres.

K. La Compagnie a des ententes de lettres de crédit bilatérales avec différentes banques relativement à son obligation de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. Le 22 mars 2013, la durée de ces ententes a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 28 avril 2016. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut de temps à autre fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Au 31 décembre 2013, les lettres de crédit obtenues par la Compagnie s'élevaient à 481 M\$ (551 M\$ au 31 décembre 2012) sur un montant total de 503 M\$ (562 M\$ au 31 décembre 2012) engagé par les différentes banques. Au 31 décembre 2013, un montant de 448 M\$ de trésorerie et d'équivalents (521 M\$ au 31 décembre 2012) a été donné en garantie et inscrit au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions dans le Bilan consolidé.

9 – Capital-actions

A. Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

B. Actions ordinaires émises et en circulation

Fractionnement des actions ordinaires

Le 22 octobre 2013, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une devant être effectué sous forme de dividende en actions. Ainsi, le 29 novembre 2013, pour chaque action en circulation, une action ordinaire additionnelle du CN a été remise aux actionnaires inscrits le 15 novembre 2013. Toutes les données relatives aux actions indiquées aux présentes tiennent compte de ce fractionnement des actions.

Le tableau ci-après porte sur l'activité liée aux actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Actions ordinaires émises et en circulation au début de l'exercice		856,8	884,2	918,7
Nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions		(27,6)	(33,8)	(39,8)
Options d'achat d'actions levées		1,4	6,4	5,3
Actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice		830,6	856,8	884,2

Programmes de rachat d'actions

Le 22 octobre 2012, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un programme de rachat d'actions permettant le rachat d'actions ordinaires pour un montant maximal de 1,4 G\$, sans dépasser 36,0 millions d'actions ordinaires, entre le 29 octobre 2012 et le 28 octobre 2013, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. La Compagnie a racheté un total de 29,4 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1,4 G\$ en vertu de ce programme de rachat d'actions.

Le 22 octobre 2013, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions permettant le rachat jusqu'à concurrence de 30,0 millions d'actions ordinaires entre le 29 octobre 2013 et le 23 octobre 2014, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto.

Le tableau suivant présente l'information relative aux programmes de rachat d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Nombre d'actions ordinaires ¹⁾		27,6	33,8	39,8
Prix moyen pondéré par action ²⁾		50,65 \$	41,36 \$	35,67 \$
Montant des rachats		1 400 \$	1 400 \$	1 420 \$

1) Inclut les actions ordinaires rachetées aux premiers et quatrièmes trimestres de 2013, 2012 et 2011 en vertu d'ententes privées entre la Compagnie et des tiers vendeurs sans lien de dépendance.

2) Inclut les frais de courtage.

10 – Régimes à base d’actions

La Compagnie offre divers régimes d’intéressement à base d’actions pour les membres du personnel admissibles. Toutes les données relatives aux actions pour ces régimes tiennent compte du fractionnement des actions (voir la Note 9, Capital-actions). Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits ci-dessous :

A. Régime d’actionnariat du personnel

La Compagnie dispose d’un Régime d’actionnariat du personnel (RAP) donnant aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu’à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s’engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu’à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Le tableau suivant présente le nombre de participants détenant des actions, le nombre total d’actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel, y compris les contributions de la Compagnie, de même que les charges afférentes inscrites pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Nombre de participants détenant des actions		18 488	17 423	16 218
Nombre total d’actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel (<i>millions</i>)		2,3	2,5	2,6
Charge pour contribution de la Compagnie (<i>millions</i>)		30 \$	24 \$	21 \$

B. Régimes de rémunération à base d’actions

Le tableau qui suit présente la charge totale liée à la rémunération à base d’actions pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l’avantage fiscal connexe constaté dans les résultats, pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Octrois donnant lieu à un règlement en espèces				
Régime d’unités d’actions		92 \$	76 \$	81 \$
Régime d’intéressement volontairement différé		35	19	21
		127	95	102
Octrois d’options d’achat d’actions		9	10	10
Charge totale de rémunération à base d’actions		136 \$	105 \$	112 \$
Avantage fiscal constaté dans les résultats		35 \$	25 \$	24 \$

i) Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

Régimes d’unités d’actions

En 2013, la Compagnie a octroyé 0,8 million d’unités d’actions liées au rendement (UALR), appelées auparavant unités d’actions restreintes (UAR), (0,9 million en 2012 et en 2011), à des cadres désignés, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces établi en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les UALR octroyées sont généralement susceptibles de paiement après trois ans (la « période du régime ») et deviennent acquises à la condition d’atteindre certains objectifs associés au rendement du capital investi (RCI) sur la période du régime. De tels critères d’acquisition liés à la performance donnent lieu à des facteurs d’acquisition selon la performance qui varient de 0 % à 150 % selon le niveau de RCI atteint.

Le paiement est conditionnel à l’atteinte d’un seuil minimal du cours des actions, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime. De plus, à compter de diverses dates, le paiement au titre des UALR fait à des cadres supérieurs et à des membres de la haute direction (la « haute direction ») est également assujéti au respect des conditions de leurs régimes d’avantages sociaux, de leurs ententes d’octroi ou de leurs contrats d’emploi, y compris, mais sans s’y limiter, à des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels. Les membres actuels ou anciens de la haute direction qui violent de telles conditions de leurs régimes d’avantages, de leurs ententes d’octroi ou de leurs contrats d’emploi perdront le droit de toucher le paiement au titre des UALR. Si la Compagnie détermine raisonnablement qu’il est possible qu’un membre actuel ou ancien de la haute direction ait violé les clauses de son régime d’avantages, son entente d’octroi ou son contrat d’emploi, la Compagnie pourrait, à sa discrétion, modifier la façon dont les UALR deviennent acquises afin de suspendre le paiement au titre de toute UALR jusqu’à ce que la question ait été réglée.

La valeur du paiement est égale au nombre d'UALR octroyées multiplié par le facteur d'acquisition lié au rendement et par le cours de clôture moyen des actions sur une période de 20 jours se terminant le 31 janvier de l'exercice suivant. Le 31 décembre 2013, pour l'octroi de 2011, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur d'acquisition selon la performance de 150 %. Puisque la condition relative au cours minimal des actions était satisfaite, un paiement d'approximativement 80 M\$, en vertu du régime, établi en fonction du cours moyen des actions de la Compagnie pendant la période de 20 jours terminée le 31 janvier 2014, sera versé aux membres du personnel qui satisfont aux conditions de leurs régimes d'avantages, ententes d'octroi ou contrats d'emploi, au premier trimestre de 2014.

En février 2012, le Conseil d'administration de la Compagnie a voté à l'unanimité en vue de retirer à son ancien président-directeur général (PDG) le droit de toucher le paiement d'environ 18 M\$ au titre des UALR qui lui était autrement payable en février 2012 au titre de ces UALR et d'annuler ce versement, après avoir déterminé que cet ancien PDG avait vraisemblablement violé les clauses de non-concurrence et de non-divulcation de renseignements confidentiels contenus dans son ancien contrat d'emploi. Le 4 février 2013, le chef de l'exploitation de la Compagnie a démissionné afin de se joindre au principal concurrent de la Compagnie au Canada. À la suite de la démission du chef de l'exploitation, celui-ci a perdu le droit de toucher des montants de rémunération assujettis à des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation et à d'autres dispositions applicables de ses régimes d'intéressement à long terme et de régimes connexes, ainsi que des montants cumulés en vertu de conventions et de régimes de retraite non enregistrés. En février 2013, la Compagnie a conclu des ententes confidentielles visant à régler ces questions. Par conséquent, au cours du trimestre terminé le 31 mars 2013, le passif relatif à la rémunération à base d'actions a été réduit d'environ 20 M\$.

Régime d'intéressement volontairement différé

La Compagnie dispose d'un régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) qui donne aux cadres supérieurs admissibles la possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle et d'autres rémunérations au rendement admissibles sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi selon le cours de clôture moyen des 20 jours commerciaux précédant et incluant la date du paiement de la prime de rendement. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui sont acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionariat de la Compagnie. La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi. Le passif de la Compagnie au titre des UAD est évalué à la valeur du marché à chaque fin de période selon le cours de clôture des actions de la Compagnie.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées à tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces en 2013 :

En millions	UALR		RIVD	
	Non acquises	Acquises	Non acquises	Acquises
En circulation au 31 décembre 2012	1,9	1,4 ¹⁾	-	2,8
Octroyées (paiement)	0,8	(0,9)	-	(0,6)
Transférées dans le régime	-	-	-	0,1
Perdues/Réglées	(0,1)	(0,5) ¹⁾	-	-
Acquises durant l'année	(0,9)	0,9	-	-
En circulation au 31 décembre 2013	1,7	0,9	-	2,3

1) Le solde au 31 décembre 2012 incluait les unités visées par le versement au titre des UALR autrement payables à l'ancien PDG de la Compagnie, qui faisaient l'objet d'un litige, lesquelles ont été réglées au premier trimestre de 2013.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	UALR ¹⁾					RIVD ²⁾	Total
Année de l'octroi	2013	2012	2011	2010	2009		
Charge (recouvrement) lié(e) à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée							
Exercice terminé le 31 décembre 2013 ³⁾	34 \$	37 \$	34 \$	(4) \$	(9) \$	35 \$	127 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2012	S.O.	24 \$	26 \$	26 \$	-	19 \$	95 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	S.O.	19 \$	27 \$	35 \$	21 \$	102 \$
Passif en cours							
31 décembre 2013	34 \$	61 \$	80 \$	-	-	145 \$	320 \$
31 décembre 2012	S.O.	24 \$	45 \$	70 \$	18 \$	134 \$	291 \$
Juste valeur par unité							
31 décembre 2013 (\$)	55,12 \$	59,66 \$	60,56 \$	S.O.	S.O.	60,56 \$	S.O.
Juste valeur des octrois acquis durant l'exercice							
Exercice terminé le 31 décembre 2013	-	-	80 \$	S.O.	S.O.	1 \$	81 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2012	S.O.	-	-	70 \$	S.O.	1 \$	71 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	S.O.	-	-	82 \$	1 \$	83 \$
Octrois non acquis au 31 décembre 2013							
Charge de rémunération non constatée	26 \$	15 \$	-	S.O.	S.O.	1 \$	42 \$
Période de constatation restante (<i>en années</i>)	2,0	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Hypothèses ⁵⁾							
Cours des actions (\$)	60,56 \$	60,56 \$	60,56 \$	S.O.	S.O.	60,56 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions ⁶⁾	14 %	14 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Durée projetée (<i>en années</i>) ⁷⁾	2,0	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux d'intérêt sans risque ⁸⁾	1,13 %	0,99 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux de dividende (\$ ⁹⁾	0,86 \$	0,86 \$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis reposant sur les hypothèses énoncées aux présentes.

2) La charge de rémunération est établie en fonction de la valeur intrinsèque.

3) Inclut une écriture de contrepassation au titre de la charge de rémunération à base d'actions liée à la perte d'UALR par l'ancien PDG et l'ancien chef d'exploitation de la Compagnie.

4) La période de constatation restante n'a pas été chiffrée, car elle porte seulement sur 25 % de l'octroi de la Compagnie ainsi que sur les dividendes acquis à cet égard, ce qui représente un nombre minime d'unités.

5) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont établies en date du 31 décembre 2013.

6) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

7) Correspond à la période restante durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

8) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

9) Selon le taux de dividende annualisé.

ii) Octroi d'options d'achat d'actions

La Compagnie offre aux membres du personnel admissibles des régimes d'options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur au moment de l'octroi des options. Les options offertes par la Compagnie sont des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu et, règle générale, ne peuvent être exercés au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi et expirent après une période de dix ans. Au 31 décembre 2013, 20,2 millions d'actions ordinaires demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime.

Pour 2013, 2012 et 2011, la Compagnie a octroyé à des cadres supérieurs désignés 1,1 million, 1,2 million et 1,3 million d'options d'achat d'actions conventionnelles, respectivement, qui deviennent acquises sur une période de quatre ans de service continu.

Au 31 décembre 2013, le nombre total d'options conventionnelles en circulation s'établissait à 7,7 millions.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions au cours de 2013. Dans le cas des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 décembre 2013, le tableau indique la moyenne pondérée du prix de levée.

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	<i>En millions</i>		<i>En millions</i>	
En circulation au 31 décembre 2012 ¹⁾	8,5	26,05 \$	3,4	7,28 \$
Octroyées	1,1	47,47 \$	1,1	8,52 \$
Perdus	(0,5)	36,06 \$	(0,2)	7,93 \$
Levées	(1,4)	19,54 \$	S.O.	S.O.
Acquises	S.O.	S.O.	(1,6)	6,95 \$
En circulation au 31 décembre 2013 ¹⁾	7,7	30,97 \$	2,7	7,89 \$
Pouvant être levées au 31 décembre 2013 ¹⁾	5,0	25,58 \$	S.O.	S.O.

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2013 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2013 au cours de clôture de 60,56 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées			
	Nombre d'options	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale
	<i>En millions</i>			<i>En millions</i>	<i>En millions</i>	<i>En millions</i>	<i>En millions</i>
15,52 \$ - 18,17 \$	0,9	2,8	17,47 \$	40 \$	0,9	17,47 \$	40 \$
18,18 \$ - 23,76 \$	0,8	4,5	21,96 \$	31	0,8	21,96 \$	31
23,77 \$ - 30,79 \$	2,8	4,4	26,18 \$	95	2,4	26,03 \$	84
30,80 \$ - 40,61 \$	2,2	7,6	37,79 \$	50	0,8	37,19 \$	19
40,62 \$ - 53,34 \$	1,0	9,1	49,13 \$	11	0,1	42,25 \$	-
Solde au 31 décembre 2013 ¹⁾	7,7	5,7	30,97 \$	227 \$	5,0	25,58 \$	174 \$

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2013, toutes les options d'achat d'actions en circulation étaient dans le cours. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 4,5 ans.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois d'options d'achat d'actions :

En millions, à moins d'indication contraire

Année de l'octroi	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	Total
Charge liée à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée ¹⁾								
Exercice terminé le 31 décembre 2013	5 \$	2 \$	1 \$	1 \$	- \$	S.O.	S.O.	9 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2012	S.O.	4 \$	2 \$	2 \$	2 \$	- \$	S.O.	10 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	S.O.	5 \$	2 \$	2 \$	1 \$	- \$	10 \$
Juste valeur par unité								
À la date de l'octroi (\$)	8,52 \$	7,74 \$	7,83 \$	6,55 \$	6,30 \$	6,22 \$	6,68 \$	S.O.
Juste valeur des octrois acquis durant l'exercice								
Exercice terminé le 31 décembre 2013	- \$	2 \$	3 \$	2 \$	4 \$	S.O.	S.O.	11 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2012	S.O.	- \$	2 \$	2 \$	4 \$	3 \$	S.O.	11 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	S.O.	- \$	2 \$	4 \$	3 \$	3 \$	12 \$
Octrois non acquis au 31 décembre 2013								
Charge de rémunération non constatée	3 \$	2 \$	1 \$	- \$	- \$	S.O.	S.O.	6 \$
Période de constatation restante (en années)	3,0	2,0	1,0	-	-	S.O.	S.O.	S.O.
Hypothèses								
Cours au moment de l'octroi (\$)	47,47 \$	38,35 \$	34,47 \$	27,38 \$	21,07 \$	24,25 \$	26,40 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions ²⁾	23 %	26 %	26 %	28 %	39 %	27 %	24 %	S.O.
Durée projetée (en années) ³⁾	5,4	5,4	5,3	5,4	5,3	5,3	5,2	S.O.
Taux d'intérêt sans risque ⁴⁾	1,41 %	1,33 %	2,53 %	2,44 %	1,97 %	3,58 %	4,12 %	S.O.
Taux de dividende (\$ ⁵⁾	0,86 \$	0,75 \$	0,65 \$	0,54 \$	0,51 \$	0,46 \$	0,42 \$	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur à la date de l'octroi, au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option reposant sur les hypothèses faisant référence à la date de l'octroi.

2) Selon la moyenne de la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi et de la volatilité implicite des options transigées visant les titres de la Compagnie.

3) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options et à la cessation d'emploi des membres du personnel, et les groupes d'employés ayant des comportements historiques similaires en matière de levée d'options sont considérés séparément.

4) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

5) Selon le taux de dividende annualisé.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur les options d'achat d'actions levées pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre		
	2013	2012	2011
Valeur intrinsèque totale	45 \$	167 \$	122 \$
Espèces reçues à la levée des options	28 \$	101 \$	68 \$
Avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés	3 \$	16 \$	9 \$

iii) Volatilité du cours des actions

La charge de rémunération relative au Régime d'unités d'actions de la Compagnie est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis dont l'une des hypothèses principales a trait au cours des actions de la Compagnie. De plus, le passif de la Compagnie au titre du RIVD est évalué à la valeur du marché à la fin de la période et dépend donc aussi du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans le bénéfice net. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés

pour gérer cette exposition au risque. Une augmentation de 1 \$ du cours des actions de la Compagnie au 31 décembre 2013 aurait accru la charge liée à la rémunération à base d'actions de 6 M\$, tandis qu'une diminution de 1 \$ du cours l'aurait réduite de 5 M\$.

11 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction (la haute direction) sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale (l'ARS), du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction (le RSRIHD) ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction (le RSRIHD-CD). Les membres de la haute direction qui violent les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels de l'ARS, du RSRIHD, du RSRIHD-CD ou d'autres ententes liées à leur emploi perdront les avantages de retraite prévus dans ces régimes. Si la Compagnie détermine raisonnablement qu'il est possible qu'un membre actuel ou ancien de la haute direction ait violé les conditions de l'ARS, du RSRIHD, du RSRIHD-CD ou d'une autre entente liée à son emploi, la Compagnie pourrait, à sa discrétion, retenir ou suspendre le paiement de l'avantage de retraite jusqu'à ce que la question ait été réglée.

Le 4 février 2013, le chef de l'exploitation de la Compagnie a démissionné afin de se joindre au principal concurrent de la Compagnie au Canada. À la suite de sa démission, il a perdu le droit de toucher des montants de rémunération cumulés en vertu de régimes de retraite non enregistrés qui sont assujettis à des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation. La Compagnie a inscrit un gain actuariel lié aux montants perdus. En 2012, la Compagnie a annulé le versement de la rente annuelle de 1,5 M\$, qui était autrement payable à son ancien PDG, après avoir déterminé que celui-ci avait vraisemblablement violé les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels contenues dans son ancien contrat d'emploi. La Compagnie a inscrit un gain de règlement de 20 M\$ lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de son ancien PDG pour la période ultérieure au 28 juin 2012, partiellement réduit par la comptabilisation de pertes actuarielles cumulées antérieures d'environ 4 M\$. En février 2013, la compagnie a conclu des ententes confidentielles visant à régler ces questions.

La Compagnie offre aussi des avantages complémentaires de retraite à certains employés, qui procurent de l'assurance-vie et des prestations au titre des soins de santé et, à un groupe fermé d'employés, des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages complémentaires de retraite sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux qui suivent portent sur tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN.

A. Description du Régime de retraite du CN

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonction. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'augmentations minimales garanties. Le fiduciaire des caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie (y compris de la Caisse fiduciaire de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif de la Caisse fiduciaire de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime de retraite du CN et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime de retraite du CN est le 31 décembre.

B. Politique de capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au Régime de retraite du CN sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, y compris aux modifications qui y sont apportées et à son règlement d'application, et sont déterminées selon les résultats d'évaluations actuarielles. Des évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le juge opportun. Ces évaluations actuarielles sont établies conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. Les évaluations actuarielles les plus récentes déposées par la Compagnie et effectuées en date du 31 décembre 2012 indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 1,4 G\$ sur une base de continuité et un déficit de capitalisation d'environ 2,1 G\$ sur une base de solvabilité, calculée selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique de la Compagnie en vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Les prochaines évaluations actuarielles de la Compagnie exigées en date du 31 décembre 2013 seront

effectuées en 2014. Ces évaluations actuarielles devraient indiquer un excédent de capitalisation d'environ 1,7 G\$ sur une base de continuité, tandis que l'on s'attend à ce qu'elles indiquent un déficit de capitalisation d'environ 1,7 G\$ sur une base de solvabilité en raison du niveau des taux d'intérêt applicables à leurs dates de mesure respectives. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation, tels que calculés en vertu de la réglementation en vigueur en matière de retraite, soient payés sur un certain nombre d'années. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite de la Compagnie aux États-Unis.

En 2013, en prévision des exigences de capitalisation future, la Compagnie a versé des cotisations volontaires de 100 M\$ en sus des cotisations exigées, principalement dans le but de consolider la situation financière de son régime de retraite principal, le Régime de retraite du CN. Ces cotisations volontaires peuvent être considérées comme un paiement anticipé relativement aux exigences de paiements spéciaux de solvabilité futurs. Au 31 décembre 2013, la Compagnie disposait d'un montant de 470 M\$ en paiements anticipés qui restent disponibles afin de compenser les paiements de solvabilité futurs requis. La Compagnie prévoit utiliser environ 335 M\$ de ces paiements anticipés en tant que paiements de solvabilité requis en 2014. Par conséquent, les cotisations en espèces de la Compagnie pour l'exercice 2014 devraient s'établir à 130 M\$ à l'égard de tous les régimes de retraite de la Compagnie. Au 3 février 2014, la Compagnie a versé des cotisations de 89 M\$ à ses régimes de retraite à prestations déterminées pour 2014.

C. Actif des régimes

L'actif des divers régimes de retraite à prestations déterminées canadiens de la Compagnie est détenu dans des caisses fiduciaires (les fiducies) distinctes qui sont diversifiées selon la catégorie d'actif, le pays et les stratégies d'investissement. Chaque année, le Conseil d'administration du CN examine et confirme ou modifie l'Énoncé des politiques et procédures d'investissement (EPPI), qui comprend la composition à long terme de l'actif et les indices de référence relativement aux catégories (la Politique). La Politique est fondée sur une perspective à long terme de l'économie mondiale, sur la dynamique des obligations au titre des prestations, sur les prévisions de rendement des marchés pour chaque catégorie d'actif et sur l'état actuel des marchés des capitaux.

Chaque année, la Division des investissements du CN (le gestionnaire de fonds), dont le mandat est d'investir et d'administrer l'actif des régimes, propose une cible de composition à court terme de l'actif (la Stratégie) pour l'année suivante. On s'attend à ce que la Stratégie diffère de la Politique en raison de la situation de l'économie et des marchés et des attentes à ce moment-là. Le Comité des investissements du Conseil (le Comité) compare régulièrement la composition réelle des actifs avec celles de la Politique et de la Stratégie, et compare le rendement réel des fiducies au rendement des indices de référence.

En 2013, la cible de composition à long terme de l'actif et la pondération réelle de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie, fondées sur la juste valeur, s'établissent comme suit :

Pondération de l'actif	Cible de composition à long terme de l'actif	Pourcentage de l'actif des régimes	
		2013	2012
Encaisse et placements à court terme	3 %	5 %	4 %
Obligations et investissements hypothécaires	37 %	25 %	28 %
Placements en actions	45 %	41 %	41 %
Biens immobiliers	4 %	2 %	2 %
Investissements pétroliers et gaziers	7 %	8 %	8 %
Investissements d'infrastructure	4 %	5 %	4 %
Titres à rendement absolu	-	10 %	9 %
Titres pondérés en fonction du risque	-	4 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Le Comité doit approuver tous les placements importants dans des titres non liquides. L'EPPI permet l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour réaliser des stratégies, couvrir et atténuer des risques existants ou anticipés et interdit par ailleurs les placements dans des titres de la Compagnie ou de ses filiales. Les investissements détenus dans les fiducies sont principalement constitués de ce qui suit :

- i) Encaisse et placements à court terme composés principalement de placements très liquides assurant que des flux de trésorerie suffisants sont disponibles pour faire face aux versements de prestations à court terme. Les placements à court terme se composent surtout d'obligations émises par des banques à charte canadiennes.
- ii) Obligations comprenant les titres obligataires émis ou garantis par les gouvernements et des personnes morales, ainsi que les billets de société. Au 31 décembre 2013, 91 % des obligations étaient émises ou garanties par les gouvernements du Canada, des États-Unis ou autres. Les investissements hypothécaires sont constitués de produits hypothécaires composés principalement de prêts ordinaires ou de prêts avec participation garantis par des propriétés commerciales.

- iii) Placements en actions qui sont principalement des titres cotés en bourse, diversifiés par pays, par émetteur et par secteur industriel. En 2013, la pondération la plus importante par émetteur individuel était d'environ 2 % et la pondération la plus importante par secteur industriel s'établissait à environ 25 %.
- iv) Portefeuille de biens immobiliers diversifié, qui comprend des propriétés commerciales et des terrains canadiens détenus par des filiales en propriété exclusive des fiducies.
- v) Investissements pétroliers et gaziers comprenant des propriétés pétrolières et gazières exploitées par des filiales en propriété exclusive des fiducies et des titres canadiens cotés et non cotés en bourse de sociétés pétrolières et gazières.
- vi) Investissements d'infrastructure constitués de participations dans des fonds d'infrastructure privés, de titres d'emprunt publics et privés et de titres de participation cotés en bourse dans des entreprises d'infrastructure et de services publics. Certains de ces investissements sont détenus par des filiales en propriété exclusive des fiducies.
- vii) Titres à rendement absolu, qui sont constitués d'un portefeuille d'unités de fonds spéculatifs gérés à l'externe, qui sont investis dans différentes stratégies acheteur-vendeur visant des fonds à revenu fixe, de contrats de marchandises, d'actions, macroéconomique et multistratégie, comme le montre le tableau des paramètres de mesure de la juste valeur. Les gestionnaires externes font l'objet d'un suivi continu par un contrôle diligent des opérations et des placements.
- viii) Les titres pondérés en fonction du risque constituent un portefeuille de fonds gérés à l'externe, et chaque catégorie d'actif contribue également au risque de l'ensemble du portefeuille afin de bénéficier au fil du temps de primes de risque à l'égard de différentes catégories d'actif. Certains de ces investissements sont détenus par des filiales en propriété exclusive des fiducies.

Le gestionnaire de fonds des régimes surveille quotidiennement l'évolution des marchés et les risques relatifs aux marchés, aux devises et aux taux d'intérêt. Lorsqu'il investit dans des titres étrangers, les régimes sont exposés au risque lié au change étranger qui peut être couvert ou atténué, et dont l'effet est inclus dans l'évaluation des titres étrangers. Après considération de l'effet mentionné plus haut, l'exposition des régimes aux risques liés au change étranger au 31 décembre 2013 se présentait comme suit : dollar CA : 66 %; dollar américain : 14 %; devises européennes : 8 %; diverses autres devises : 12 %. Le risque lié aux taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des placements fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend du moment et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif des régimes. Les politiques établies pour gérer le risque de crédit exigent des transactions avec des contreparties considérées comme ayant une grande qualité de crédit. Des instruments dérivés sont utilisés de temps à autre pour modifier la composition de l'actif ou l'exposition du portefeuille ou des transactions prévues aux risques relatifs aux devises, aux taux d'intérêt et aux marchés. Les instruments dérivés sont des ententes contractuelles dont la valeur est fonction des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que du cours des actions ou des prix des marchandises. Ils comprennent des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des options et des swaps, et se classent dans des catégories de placement en fonction de leur risque sous-jacent. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, les gains ou les pertes associés à ces instruments dérivés sont compensés par la variation correspondante de la valeur des actifs visés par la couverture.

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre 2013 et 2012, par catégories d'actif, leur niveau respectif au sein du classement hiérarchique de la juste valeur et les techniques et les données d'évaluation utilisées pour mesurer cette juste valeur.

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Catégorie d'actif	Total	Niveau 1	Niveau 2
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	897 \$	16 \$	881 \$	- \$
Obligations ²⁾				
Canada, États-Unis et supranational	1 416	-	1 416	-
Provinces du Canada et municipalités	2 297	-	2 297	-
Sociétés	111	-	111	-
Dettes de marchés émergents	261	-	261	-
Investissements hypothécaires ³⁾	166	-	166	-
Actions ⁴⁾				
Actions canadiennes	2 160	2 138	-	22
Actions américaines	1 307	1 307	-	-
Actions internationales	3 421	3 421	-	-
Biens immobiliers ⁵⁾	299	-	-	299
Investissements pétroliers et gaziers ⁶⁾	1 380	379	40	961
Investissements d'infrastructure ⁷⁾	788	10	115	663
Fonds à rendement absolu ⁸⁾				
Multistratégie	460	-	460	-
Revenu fixe	519	-	486	33
Actions	391	2	389	-
Macroéconomique	328	-	328	-
Titres pondérés en fonction du risque ⁹⁾	607	-	607	-
	16 808 \$	7 273 \$	7 557 \$	1 978 \$
Autres ¹⁰⁾	61			
Total – Actif des régimes	16 869 \$			

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2012			
	Catégorie d'actif	Total	Niveau 1	Niveau 2
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	615 \$	13 \$	602 \$	- \$
Obligations ²⁾				
Canada, États-Unis et supranational	1 735	-	1 735	-
Provinces du Canada	2 152	-	2 152	-
Sociétés	35	-	35	-
Dettes de marchés émergents	353	-	353	-
Investissements hypothécaires ³⁾	133	-	133	-
Actions ⁴⁾				
Actions canadiennes	2 220	2 198	-	22
Actions américaines	1 121	1 121	-	-
Actions internationales	3 082	3 082	-	-
Biens immobiliers ⁵⁾	279	-	-	279
Investissements pétroliers et gaziers ⁶⁾	1 339	370	29	940
Investissements d'infrastructure ⁷⁾	679	8	94	577
Fonds à rendement absolu ⁸⁾				
Multistratégie	410	-	410	-
Revenu fixe	425	-	415	10
Contrats de marchandises	91	-	91	-
Actions	259	-	259	-
Macroéconomique	296	-	296	-
Titres pondérés en fonction du risque ⁹⁾	586	-	586	-
	15 810 \$	6 792 \$	7 190 \$	1 828 \$
Autres ¹⁰⁾	1			
Total – Actif des régimes	15 811 \$			

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes observables.

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables.

Les notes complémentaires au tableau sont présentées à la page suivante.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des investissements classés dans la catégorie de niveau 3 :

**Paramètres de mesure de la juste valeur en fonction
des données importantes non observables (Niveau 3)**

<i>En millions</i>	Actions ⁴⁾	Biens immobiliers ⁵⁾	Investissements pétroliers et gaziers ⁶⁾	Investissements d'infrastructure ⁷⁾	Titres à rendement absolu ⁸⁾	Total
Solde d'ouverture au 31 décembre 2011	22 \$	214 \$	889 \$	619 \$	-	1 744 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	2	68	90	(13)	-	147
Achats, ventes et règlements	(2)	(3)	(39)	(29)	10	(63)
Solde au 31 décembre 2012	22 \$	279 \$	940 \$	577 \$	10 \$	1 828 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	2	26	72	43	3	146
Achats, ventes et règlements	(2)	(6)	(51)	43	20	4
Solde de clôture au 31 décembre 2013	22 \$	299 \$	961 \$	663 \$	33 \$	1 978 \$

- 1) L'encaisse et les placements à court terme sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans la catégorie de niveau 1 pour l'encaisse et dans la catégorie de niveau 2 pour les placements à court terme.
- 2) Les obligations sont évaluées à partir de données sur le prix moyen obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix, principalement auprès de TMX Group Inc. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, la juste valeur est basée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. Toutes les obligations sont classées dans la catégorie de niveau 2.
- 3) Les investissements hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. La juste valeur de 166 M\$ (133 M\$ en 2012) des investissements hypothécaires classés dans la catégorie de niveau 2 s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 4) La juste valeur des placements en actions classés dans la catégorie de niveau 1 est déterminée en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. La juste valeur de 22 M\$ (22 M\$ en 2012) des placements en actions classés dans la catégorie de niveau 3 représente des unités dans des fonds de capitaux propres qui sont évalués par leurs gestionnaires indépendants.
- 5) La juste valeur des biens immobiliers de 299 M\$ (279 M\$ en 2012) comprend des terrains et des immeubles classés dans la catégorie de niveau 3 et est présentée nette de la dette hypothécaire associée de 41 M\$ (48 M\$ en 2012). Les terrains sont évalués en fonction de la juste valeur d'actifs comparables et les immeubles sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs estimatifs ou de la juste valeur d'actifs comparables. Des évaluations indépendantes des terrains et des immeubles sont effectuées tous les trois ans sur une base de rotation.
- 6) Les investissements pétroliers et gaziers classés dans la catégorie de niveau 1 sont évalués en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. Les investissements dans les titres pétroliers et gaziers négociés sur un marché secondaire sont évalués en fonction du plus récent prix de transaction et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Les investissements de 961 M\$ (940 M\$ en 2012) classés dans la catégorie de niveau 3 sont constitués de propriétés pétrolières et gazières en exploitation, et la juste valeur est basée sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés en fonction des taux courants du marché pour les transactions visant des actifs similaires. Les flux de trésorerie nets futurs s'appuient sur les prix pétroliers et gaziers prévus et sur la projection de la production annuelle future et des coûts.
- 7) Les investissements d'infrastructure sont constitués de titres de participation cotés en bourse de 10 M\$ (8 M\$ en 2012) émis par des entreprises d'infrastructure et classés dans la catégorie de niveau 1, de titres d'emprunt publics et privés de 115 M\$ (94 M\$ en 2012) émis par des entreprises d'infrastructure et classés dans la catégorie de niveau 2 et de fonds d'infrastructure de 663 M\$ (577 M\$ en 2012) classés dans la catégorie de niveau 3 et évalués en fonction de flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation. Les fonds d'infrastructure ne peuvent pas être rachetés; les distributions seront versées par les fonds à mesure que les investissements sous-jacents sont réalisés.
- 8) Les titres à rendement absolu sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par les gestionnaires de fonds indépendants. Tous les titres à rendement absolu comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de mensuelle à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient entre 5 et 90 jours. Les titres à rendement absolu dont la fréquence de rachat est moindre que chaque quatre mois ou qui comportent des restrictions quant aux caractéristiques de rachat contractuel à la date de clôture sont classés dans la catégorie de niveau 3.
- 9) Les titres pondérés en fonction du risque sont évalués à la valeur nette des actifs déclarée par les gestionnaires de fonds indépendants et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Tous les fonds comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de quotidienne à annuelle, et des périodes de préavis d'achat varient de 5 à 60 jours.
- 10) Les actifs de la catégorie Autres sont constitués principalement d'actifs d'exploitation de 85 M\$ (94 M\$ en 2012) et de passifs d'exploitation de 24 M\$ (93 M\$ en 2012) nécessaires pour l'administration des actifs des fiducies et des activités de prestations et de capitalisation des régimes. Ces actifs sont évalués au coût et n'ont été répartis dans aucune catégorie de juste valeur.

D. Informations supplémentaires

i) Obligations et situation de capitalisation

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2013	2012	2013	2012
Évolution des obligations découlant des régimes					
Obligations projetées découlant des régimes au début de l'exercice		16 335 \$	15 548 \$	277 \$	284 \$
Modifications		-	-	-	6
Intérêts débiteurs		658	740	11	13
Perte (gain) actuariel(le)		(747)	812	(22)	(3)
Coût des prestations au titre des services rendus		155	134	3	4
Gain de compression		-	-	-	(6)
Cotisations des participants aux régimes		56	55	-	-
Change étranger – fluctuations		16	(5)	5	(3)
Prestations versées, règlements et transferts ¹⁾		(963)	(949)	(18)	(18)
Obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice		15 510 \$	16 335 \$	256 \$	277 \$
Élément représentant des augmentations salariales futures		(344)	(443)	-	-
Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice		15 166 \$	15 892 \$	256 \$	277 \$
Évolution de l'actif des régimes					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		15 811 \$	14 719 \$	- \$	- \$
Cotisations de l'employeur		226	833	-	-
Cotisations des participants aux régimes		56	55	-	-
Change étranger – fluctuations		10	(2)	-	-
Rendement réel sur l'actif des régimes		1 728	1 135	-	-
Prestations versées, règlements et transferts		(962)	(929)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice		16 869 \$	15 811 \$	- \$	- \$
Capitalisation (excédent (déficit) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice)		1 359 \$	(524) \$	(256) \$	(277) \$

1) Inclut le gain de règlement lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de l'ancien PDG en 2012.

La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

Les obligations projetées découlant des régimes et la juste valeur de l'actif des régimes relatives au Régime de retraite du CN au 31 décembre 2013 étaient de 14 458 M\$ et 16 059 M\$, respectivement (15 247 M\$ et 15 042 M\$, respectivement, au 31 décembre 2012).

ii) Montants constatés au Bilan consolidé

En millions	31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2013	2012	2013	2012
Actif à long terme (Note 5)		1 662 \$	- \$	- \$	- \$
Passif à court terme (Note 6)		-	-	(18)	(17)
Passif à long terme		(303)	(524)	(238)	(260)
Montant total constaté		1 359 \$	(524) \$	(256) \$	(277) \$

iii) Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 18)

En millions	31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2013	2012	2013	2012
Gain (perte) actuariel(le) net(te)		(1 515) \$	(3 264) \$	27 \$	6 \$
Coût des prestations au titre des services passés		(22) \$	(26) \$	(5) \$	(6) \$

iv) Information sur les régimes de retraite pour lesquels les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

En millions	31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2013	2012	2013	2012
Obligations projetées découlant des régimes		527 \$	526 \$	S.O.	S.O.
Obligations cumulées découlant des régimes		475 \$	461 \$	S.O.	S.O.
Juste valeur de l'actif des régimes		224 \$	201 \$	S.O.	S.O.

v) Éléments du coût (produit) net des prestations

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2013	2012	2011	2013	2012	2011
Coût des prestations au titre des services rendus		155 \$	134 \$	124 \$	3 \$	4 \$	4 \$
Intérêts débiteurs		658	740	788	11	13	14
Gain de compression		-	-	-	-	(6)	(1)
Perte (gain) au titre des règlements ¹⁾		4	(12)	3	-	-	-
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(958)	(994)	(1 005)	-	-	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		4	4	2	1	3	2
Amortissement de la perte (du gain) actuariel(le) net(te)		227	119	8	(1)	-	-
Coût (produit) net des prestations		90 \$	(9) \$	(80) \$	14 \$	14 \$	19 \$

1) Inclut le gain de règlement lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de l'ancien PDG en 2012.

Le coût des prestations au titre des services passés et la perte actuarielle nette estimatifs relativement aux régimes à prestations déterminées qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût (produit) net des prestations au cours du prochain exercice sont de 4 M\$ et 129 M\$, respectivement.

Le coût des prestations au titre des services passés et le gain actuariel net estimatifs relativement aux avantages complémentaires de retraite qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût (produit) net des prestations au cours du prochain exercice s'élèvent à 2 M\$ et 4 M\$, respectivement.

vi) Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

31 décembre	Retraite			Avantages complémentaires de retraite		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
<i>Pour déterminer les obligations projetées découlant des régimes</i>						
Taux d'actualisation ¹⁾	4,73 %	4,15 %	4,84 %	4,69 %	4,01 %	4,70 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾	3,00 %	3,00 %	3,25 %	3,00 %	3,00 %	3,25 %
<i>Pour déterminer le coût net des prestations</i>						
Taux d'actualisation ¹⁾	4,15 %	4,84 %	5,32 %	4,01 %	4,70 %	5,29 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾	3,00 %	3,25 %	3,50 %	3,00 %	3,25 %	3,50 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes ³⁾	7,00 %	7,25 %	7,50 %	S.O.	S.O.	S.O.

1) L'hypothèse de taux d'actualisation de la Compagnie, qui est formulée une fois par année, à la fin de l'exercice, est utilisée pour déterminer l'obligation projetée au titre des prestations à la fin de l'exercice et le coût net des prestations de l'exercice suivant. Le taux d'actualisation est utilisé pour mesurer la somme unique qui, si elle était investie à la date de mesure dans un portefeuille de titres de créance de grande qualité à notation AA ou supérieure, produirait les flux de trésorerie nécessaires pour payer les prestations de retraite au moment où elles sont dues. Le taux d'actualisation est déterminé par la direction en collaboration avec des actuaires indépendants. Les prestations futures prévues au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite canadiens sont actualisées à chaque date de mesure au moyen de taux au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés à notation AA. La courbe dérivée est fondée sur les taux observés des obligations de sociétés à notation AA échéant à court terme, et la courbe projetée de titres de sociétés à notation AA échéant à plus long terme en fonction des écarts entre les obligations observées d'entreprises à notation AA et les obligations observées des provinces à notation AA. La courbe dérivée devrait produire des flux de trésorerie correspondant aux prestations futures estimées en vertu des régimes à mesure que le taux de l'obligation pour chaque année d'échéance est appliqué aux prestations correspondantes prévues pour cette année en vertu des régimes.

2) Le taux d'augmentation de la rémunération est déterminé par la Compagnie en se fondant sur ses plans à long terme au titre de telles augmentations.

3) Pour élaborer son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu utilisé pour calculer le coût net des prestations applicable à la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif, la Compagnie tient compte de multiples facteurs. Le taux de rendement à long terme prévu est déterminé en fonction de la performance future prévue pour chaque catégorie d'actif et est pondéré en fonction de la composition actuelle du portefeuille d'actifs. Sont pris en compte la performance historique, le rendement supérieur découlant d'une gestion active du portefeuille ainsi que les répartitions actuelles et futures prévues des actifs, le développement économique, les taux d'inflation et les dépenses administratives. La Compagnie détermine le taux en se fondant sur ces facteurs. Pour 2013, la Compagnie a utilisé un taux de rendement à long terme hypothétique de 7,00 % sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour calculer le coût net des prestations. La Compagnie a choisi d'utiliser une valeur axée sur la valeur marchande des actifs, selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés et l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements sont reconnus sur une période de cinq ans, alors que le produit des investissements est reconnu immédiatement. En 2014, la Compagnie maintiendra son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu sur l'actif des régimes à 7,00 % afin de tenir compte des prévisions actuelles de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements.

vii) Taux tendanciel des coûts de soins de santé au titre des avantages complémentaires de retraite

Aux fins de mesure, le taux d'augmentation hypothétique du coût par personne des prestations de soins de santé a été établi à 8 % pour les exercices 2013 et 2014. Il est présumé que ce taux diminuera graduellement jusqu'à 4,5 % en 2028 et qu'il se maintiendra à ce niveau par la suite.

Les coûts présumés de soins de santé ont un effet important sur les montants constatés relativement au régime de soins de santé. Une variation de un point du taux estimé de la tendance des coûts de soins de santé aurait l'effet suivant :

En millions	Variation de un point de pourcentage	
	Augmentation	Diminution
Effet sur le total des coûts des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs	1 \$	- \$
Effet sur les obligations découlant des avantages complémentaires de retraite	10 \$	(9) \$

viii) Prestations futures estimées

<i>En millions</i>	Retraite	Avantages complémentaires de retraite
2014	991 \$	18 \$
2015	1 011 \$	19 \$
2016	1 033 \$	19 \$
2017	1 048 \$	19 \$
2018	1 058 \$	19 \$
Exercices de 2019 à 2023	5 367 \$	95 \$

E. Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

La Compagnie maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées pour certains employés salariés de même que pour certains employés régis par des conventions collectives. La Compagnie maintient également d'autres régimes, y compris des régimes d'épargne 401 (k) pour certains membres du personnel aux États-Unis. Les cotisations de la Compagnie à ces régimes sont passées en charges au moment où elles sont engagées et s'élevaient à 13 M\$, 11 M\$ et 10 M\$, respectivement, pour 2013, 2012 et 2011.

F. Cotisations au régime interentreprises

En vertu de conventions collectives, la Compagnie participe à un régime d'avantages sociaux interentreprises, le *Railroad Employees National Early Retirement Major Medical Benefit Plan*, qui est administré par le *National Carriers' Conference Committee* (NCCC), et qui procure des prestations de soins de santé au titre d'avantages complémentaires de retraite à certains retraités. Les cotisations de la Compagnie en vertu de ce régime sont passées en charges au moment où elles sont engagées et se sont élevées à 10 M\$, 11 M\$ et 11 M\$, respectivement, pour 2013, 2012 et 2011. Le taux de contribution annuel s'appliquant au régime est établi par le NCCC et, en 2013, il était de 143,21 \$ par mois par employé en service actif (154,49 \$ en 2012). Le régime comptait 867 retraités participants en 2013 (874 en 2012).

12 – Autres produits

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Gain sur la cession d'immobilisations ¹⁾		64 \$	295 \$	348 \$
Gain sur la cession de terrains		19	20	30
Autres		(10)	-	23
Total – Autres produits		73 \$	315 \$	401 \$

1) Les données de 2013 comprennent des gains de 29 M\$ et de 40 M\$ sur l'échange de servitudes et la cession du Lakeshore West, respectivement; les données de 2012 comprennent un gain de 281 M\$ sur la cession du Bala-Oakville et les données de 2011 comprennent des gains de 60 M\$ et de 288 M\$ sur la cession de la majeure partie des actifs de l'IC RailMarine et du Lakeshore East, respectivement. Voir la Note 4, Immobilisations.

13 – Impôts sur les bénéfices

Au 31 décembre 2013, le poste Impôts reportés et à recouvrer comprend un montant net d'impôts reportés débiteurs de 74 M\$ (43 M\$ au 31 décembre 2012) et un montant de 63 M\$ (néant au 31 décembre 2012) d'impôts à recouvrer.

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition canadien, ou national, fédéral prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif fluctue en raison d'éléments récurrents comme les taux d'imposition en vigueur dans les juridictions fiscales provinciales, fédérales et étatiques américaines ou les autres juridictions fiscales étrangères et de la proportion du bénéfice réalisée dans ces juridictions. Le taux d'imposition effectif fluctue aussi en raison d'éléments ponctuels, comme l'adoption de taux d'impôts et des taux d'imposition plus bas sur les dispositions d'immobilisations, susceptibles de se produire au cours d'un exercice donné. Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Taux d'imposition fédéral		15,0 %	15,0 %	16,5 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition fédéral statutaire		(538) \$	(549) \$	(554) \$
Recouvrement (charge) d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôts provincial et étranger		(423)	(425)	(360)
Rajustements d'impôts reportés par suite de l'adoption de taux		(24)	(35)	(40)
Gain sur les cessions		9	44	62
Autres ¹⁾		(1)	(13)	(7)
Charge d'impôts sur les bénéfices		(977) \$	(978) \$	(899) \$
Versements en espèces d'impôts sur les bénéfices		890 \$	289 \$	482 \$

1) Comprend les rajustements concernant la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux nets constatés, et d'autres éléments.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les impôts sur les bénéfices nationaux et étrangers :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices				
National		2 445 \$	2 656 \$	2 464 \$
Étranger		1 144	1 002	892
		3 589 \$	3 658 \$	3 356 \$
Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles				
National		(404) \$	(314) \$	(340) \$
Étranger		(242)	(213)	(28)
		(646) \$	(527) \$	(368) \$
Charge d'impôts reportés				
National		(279) \$	(370) \$	(288) \$
Étranger		(52)	(81)	(243)
		(331) \$	(451) \$	(531) \$

Le tableau suivant présente les éléments importants des impôts reportés débiteurs et créditeurs :

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
<i>Impôts reportés débiteurs</i>			
Passif relatif aux régimes de retraite		89 \$	149 \$
Passif à l'égard de blessures corporelles et de réclamations en justice		64	64
Passif à l'égard de questions environnementales et autres réclamations		171	130
Obligations découlant des avantages complémentaires de retraite		77	80
Pertes d'exploitation nettes et crédits d'impôts reportés en avant ¹⁾		19	4
Total – Impôts reportés débiteurs		420	427
<i>Impôts reportés créditeurs</i>			
Immobilisations		6 232	5 686
Actif net des régimes de retraite		438	-
Autres		213	253
Total – Impôts reportés créditeurs		6 883	5 939
Montant total net des impôts reportés créditeurs		6 463 \$	5 512 \$
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>			
National		2 920 \$	2 267 \$
Étranger		3 543	3 245
		6 463 \$	5 512 \$
Montant total net des impôts reportés créditeurs		6 463 \$	5 512 \$
Montant net des impôts reportés débiteurs à court terme		74	43
Montant net des impôts reportés créditeurs à long terme		6 537 \$	5 555 \$

1) Les pertes d'exploitation nettes et les crédits d'impôts reportés en avant viendront à échéance entre 2014 et 2033.

Sur une base annuelle, la Compagnie évalue la nécessité d'établir une provision pour moins-value relative à ses impôts reportés débiteurs et, si elle juge qu'il est plus probable qu'improbable que ses impôts reportés débiteurs ne seront pas matérialisés, une provision pour moins-value est inscrite. La matérialisation ultime des impôts reportés débiteurs dépend de la génération de revenus imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles ces écarts temporaires sont déductibles. La direction tient compte des renversements prévus des impôts reportés créditeurs, y compris de l'existence de périodes permettant de reporter en arrière ou en avant, des revenus imposables futurs projetés et des stratégies de planification fiscale pour effectuer cette évaluation. Au 31 décembre 2013, pour que la totalité des impôts reportés débiteurs se matérialisent entièrement, la Compagnie devra générer des revenus imposables futurs d'environ 1,6 G\$ et, étant donné le niveau historique de ses revenus imposables et les projections de revenus imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles les impôts reportés débiteurs seront déductibles, la direction est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que la Compagnie réalise les avantages liés à ces écarts déductibles. La direction a évalué l'incidence de la conjoncture économique actuelle et en est venue à la conclusion qu'elle n'aura pas d'effet important sur ses hypothèses de matérialisation des impôts reportés débiteurs. La Compagnie n'a pas constaté d'impôts reportés débiteurs (243 M\$ au 31 décembre 2013) pour la perte de change non réalisée afférente à son investissement net dans des filiales à l'étranger inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car elle ne prévoit pas que cet écart temporaire se résorbe dans un avenir prévisible.

La Compagnie a constaté des crédits d'impôts de néant en 2013 et de 1 M\$ chacun en 2012 et 2011 pour des frais de recherche et de développement admissibles, qui ont réduit le coût des immobilisations.

Le tableau suivant présente le rapprochement des avantages fiscaux non constatés relativement aux positions fiscales nationales et étrangères de la Compagnie :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Avantages fiscaux non constatés bruts au début de l'exercice		36 \$	46 \$	57 \$
<i>Augmentations aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives à l'exercice courant		2	1	1
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		4	3	11
<i>Diminutions aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		(4)	-	-
Règlements		(8)	(13)	(21)
Expiration de la prescription applicable		-	(1)	(2)
Avantages fiscaux non constatés bruts à la fin de l'exercice		30 \$	36 \$	46 \$
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords		(5)	(6)	(11)
Avantages fiscaux non constatés nets à la fin de l'exercice		25 \$	30 \$	35 \$

Au 31 décembre 2013, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 30 M\$, avant la prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales. Le montant des avantages fiscaux non constatés nets s'établissait à 25 M\$ au 31 décembre 2013. S'ils étaient constatés, tous les avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2013 auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Compagnie estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant d'environ 8 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2013, lié à diverses questions fiscales fédérales, étatiques et provinciales, chacune étant négligeable, pourrait être constaté au cours des douze prochains mois, par suite de règlements et de l'expiration de la prescription applicable.

La Compagnie comptabilise les intérêts et pénalités courus relativement aux avantages fiscaux non constatés bruts au poste Charge d'impôts sur les bénéficiaires, dans l'État consolidé des résultats. La Compagnie a comptabilisé des montants d'environ 2 M\$, 3 M\$ et 4 M\$ au titre des intérêts et des pénalités courus au cours des exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, respectivement. Les intérêts et pénalités courus de la Compagnie se chiffraient à environ 5 M\$ et 9 M\$ aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement.

Au Canada, les déclarations de revenus fédérales et provinciales produites par la Compagnie pour les exercices 2007 à 2012 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales produites par la Compagnie pour l'exercice 2009 est présentement en cours et devrait être complété en 2014. Les examens des positions fiscales précises adoptées dans les déclarations de revenus fédérales et provinciales pour les exercices 2007 et 2008 sont présentement en cours et devraient aussi être complétés en 2014. Aux États-Unis, les déclarations de revenus fédérales produites pour les exercices 2007 et 2009 à 2012 ainsi que les déclarations de revenus étatiques produites pour les exercices 2009 à 2012 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales pour les exercices 2007 et 2009 à 2011 est présentement en cours. Des examens de certaines déclarations de revenus étatiques sont présentement effectués par des autorités fiscales étatiques. La Compagnie ne prévoit pas que les résolutions définitives de ces questions auront des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

14 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques, au Canada et aux États-Unis. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la haute direction, notamment le principal responsable de l'exploitation de la Compagnie, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en guident l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la haute direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud). La haute direction est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification et du contrôle généraux de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la haute direction; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au processus décisionnel de la Compagnie. Environ 95 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- i) la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- ii) les régions desservent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- iii) les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global;
- iv) la Compagnie et ses filiales, et non ses régions, sont assujetties à des régimes réglementaires uniques, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, aucun client important n'a compté pour plus de 10 % du total des produits d'exploitation et le client le plus important des services de transport ferroviaire de marchandises représentait environ 2 %, 2 % et 3 % du total des produits marchandises ferroviaires, respectivement.

Pour les raisons qui précèdent, la Compagnie constate ses données financières sur la base d'un secteur d'exploitation unique.

Les tableaux qui suivent présentent de l'information par zones géographiques :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
<i>Produits d'exploitation</i>				
Canada		7 149 \$	6 770 \$	6 169 \$
États-Unis		3 426	3 150	2 859
		10 575 \$	9 920 \$	9 028 \$

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
<i>Bénéfice net</i>				
Canada		1 762 \$	1 972 \$	1 836 \$
États-Unis		850	708	621
		2 612 \$	2 680 \$	2 457 \$

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2013	2012
<i>Immobilisations</i>			
Canada		15 056 \$	14 406 \$
États-Unis		11 171	10 135
		26 227 \$	24 541 \$

15 – Bénéfice par action

Le 22 octobre 2013, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une devant être effectué sous forme de dividende en actions. Ainsi, le 29 novembre 2013, pour chaque action en circulation, une action ordinaire additionnelle du CN a été remise aux actionnaires inscrits le 15 novembre 2013. Toutes les données relatives aux actions indiquées aux présentes tiennent compte de ce fractionnement des actions. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2013	2012	2011
Bénéfice net		2 612 \$	2 680 \$	2 457 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		843,1	871,1	902,2
Effet des options d'achat d'actions		3,0	4,3	6,7
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution		846,1	875,4	908,9
Bénéfice de base par action		3,10 \$	3,08 \$	2,72 \$
Bénéfice dilué par action		3,09 \$	3,06 \$	2,70 \$

Le bénéfice de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution selon la méthode du rachat d'actions en vertu de laquelle tout produit découlant de la levée d'options dans le cours serait utilisé pour acheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période.

16 – Engagements et éventualités d'importance

A. Contrats de location

La Compagnie a conclu des contrats de location-exploitation et de location-acquisition, principalement pour des locomotives, des wagons et du matériel intermodal. Un grand nombre de contrats de location-acquisition offrent l'option d'acheter les éléments loués pour des montants fixes pendant la durée du contrat de location ou à son expiration. Au 31 décembre 2013, les engagements de la Compagnie en vertu de ces contrats de location-exploitation et de location-acquisition s'élevaient à 680 M\$ et à 991 M\$, respectivement. Les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-exploitation ayant une durée de location initiale non annulable de plus de un an, et les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-acquisition pour les cinq prochains exercices et ultérieurement s'établissent comme suit :

<i>En millions</i>	Location- exploitation	Location- acquisition
2014	132 \$	209 \$
2015	111	113
2016	84	317
2017	66	154
2018	56	14
2019 et ultérieurement	231	184
	680 \$	991
<i>Moins : intérêts implicites sur les contrats de location-acquisition à des taux variant entre environ 0,7 % et 8,5 %</i>		209
<i>Valeur actuelle des paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location-acquisition compris dans la dette</i>		782 \$

La Compagnie a également conclu des contrats de location-exploitation relativement à son parc automobile d'une durée non annulable de un an, qu'elle a coutume de renouveler ensuite sur une base mensuelle. Les paiements annuels relatifs à de tels contrats sont estimés à environ 30 M\$ et s'étalent généralement sur cinq ans.

La charge de location au titre de tous les contrats de location-exploitation s'élevait à 179 M\$, 162 M\$ et 143 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, respectivement. Les loyers conditionnels et les loyers de sous-locations n'étaient pas importants.

B. Engagements

Au 31 décembre 2013, les engagements totaux de la Compagnie pour l'acquisition de traverses, de rails, de wagons, de locomotives et d'autres matériel et services, de même qu'au titre des contrats de soutien et de maintenance et de licences informatiques, étaient de 482 M\$ (735 M\$ au 31 décembre 2012). La Compagnie est également engagée à dépenser un montant estimatif d'environ 291 M\$ (273 M\$ US) en ce qui a trait aux coûts restants pour la mise en œuvre de la commande intégrale des trains (CIT) d'ici 2015, comme l'exigent des dispositions législatives adoptées par le gouvernement fédéral américain. De plus, en ce qui a trait à l'acquisition des lignes principales de l'ancienne Elgin, Joliet and Eastern Railway Company, la Compagnie est toujours engagée à dépenser un montant estimatif d'environ 72 M\$ (68 M\$ US), au titre d'améliorations de l'infrastructure du chemin de fer et de projets d'ouvrages de franchissement dénivelé, de même qu'au titre d'engagements dans le cadre d'une série d'ententes avec diverses collectivités et d'un programme global de mesures volontaires d'atténuation qui a été établi pour répondre aux préoccupations des municipalités environnantes. La Compagnie est également liée par des ententes avec des fournisseurs de carburant, qui lui permettent, sans y être tenue, d'acheter environ 85 % de sa consommation de carburant estimée pour 2014, 60 % de sa consommation prévue pour 2015, 55 % de sa consommation prévue pour 2016 et 20 % de sa consommation prévue pour 2017, au prix du marché en vigueur à la date d'achat.

C. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et, parfois, punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle exhaustive est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révise régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

En 2013, la Compagnie a inscrit une augmentation de 1 M\$ de sa provision à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada à la suite d'une étude actuarielle exhaustive des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel et de diverses autres réclamations en justice.

Aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2013	2012	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	209 \$	199 \$	200 \$
Courus et autres	38	55	31
Paiements	(37)	(45)	(32)
Solde au 31 décembre	210 \$	209 \$	199 \$
<i>Tranche à court terme – Solde au 31 décembre</i>	31 \$	39 \$	39 \$

États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des employés de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les employés sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de

jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle exhaustive est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents du travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies professionnelles revendiquées et les réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'étude actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'étude actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs, y compris d'événements liés à des maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, sans s'y limiter, au moment et au nombre réel de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatif et judiciaire, les paiements futurs de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

En 2013, aux États-Unis, la Compagnie a inscrit une réduction de 11 M\$ de sa provision à l'égard des réclamations pour blessures corporelles et des autres réclamations attribuables à des maladies non professionnelles, des réclamations de tiers et des réclamations relatives à des maladies professionnelles à la suite de l'étude actuarielle externe de 2013. Au cours des derniers exercices, les études actuarielles externes ont appuyé une augmentation nette de 1 M\$ et une réduction nette de 6 M\$ en 2012 et 2011, respectivement, au titre de la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis. Les variations des exercices précédents ont été principalement attribuables aux variations des estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées grâce à l'application de sa stratégie continue de réduction de la fréquence et de la gravité des réclamations, au moyen de mesures de prévention et de limitation des blessures, de limitation des réclamations et de réduction des paiements relatifs aux réclamations existantes.

Aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2013	2012	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	105 \$	111 \$	146 \$
Cours et autres	25	28	30
Paiements	(24)	(34)	(65)
Solde au 31 décembre	106 \$	105 \$	111 \$
<i>Tranche à court terme – Solde au 31 décembre</i>	14 \$	43 \$	45 \$

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut déterminer raisonnablement l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2013, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier.

D. Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie a identifié environ 280 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations présumées, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, et pour lesquels elle peut être assujettie à des mesures de décontamination et des actions coercitives environnementales, y compris celles qui sont imposées par la *Federal Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*, ou des lois étatiques similaires. La CERCLA et des lois étatiques similaires, en plus d'autres lois canadiennes et américaines similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à environ 10 sites régis par la *Superfund Law* (et par des lois étatiques similaires) et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes et aux mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables.

Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon précise, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, prenant en compte les techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale et le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier faisant état de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec suffisamment de précision. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes en fonction de l'étendue de la contamination et des coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les provisions à l'égard de l'environnement, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres de l'État consolidé des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements des coûts de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011, la provision de la Compagnie à l'égard de sites environnementaux particuliers s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2013	2012	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	123 \$	152 \$	150 \$
Courus et autres	14	(5)	17
Paiements	(18)	(24)	(15)
Solde au 31 décembre	119 \$	123 \$	152 \$
Tranche à court terme – Solde au 31 décembre	41 \$	31 \$	63 \$

La Compagnie prévoit que la majorité du passif au 31 décembre 2013 sera payée au cours des cinq prochaines années. Cependant, certains coûts pourraient être payés au cours d'une période plus longue. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales au cours des prochains exercices, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- i) l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- ii) l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- iii) la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites;
- iv) la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés dans l'avenir, qu'ils n'aient pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'aient pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Événements futurs

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et de transport connexe, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

Conformité réglementaire

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation au titre des questions environnementales se

sont élevées à 18 M\$ en 2013, 16 M\$ en 2012 et 4 M\$ en 2011. De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux en cours et d'autres facteurs, la Compagnie planifie des améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement. Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et (ou) de processus existants. Les autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations pour des questions environnementales de la Compagnie se sont élevées à 10 M\$ en 2013, 13 M\$ en 2012 et 11 M\$ en 2011.

E. Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien et d'autres cautions ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

La Compagnie est tenue d'inscrire un passif pour la juste valeur de l'obligation découlant de l'émission de certaines garanties à la date à laquelle la garantie est émise ou modifiée. De plus, si la Compagnie prévoit effectuer un paiement au titre d'une garantie, un passif sera enregistré dans la mesure où un passif n'a pas déjà été constaté.

i) Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses actifs loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2014 et 2021, au profit du locateur. Si la juste valeur des actifs, à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs, est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2013, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 160 M\$. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

ii) Autres garanties

Au 31 décembre 2013, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, avait accordé 481 M\$ de lettres de crédit de soutien irrévocables et 90 M\$ d'autres cautions, émises par des institutions financières à cote de solvabilité élevée, à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2013, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 571 M\$, dont 528 M\$ étaient liés à l'indemnisation des travailleurs et à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et 43 M\$ étaient liés à d'autres passifs. Les lettres de crédit ont été obtenues par la Compagnie en vertu de ses facilités de lettres de crédit bilatérales. La Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif au 31 décembre 2013 relativement à ces instruments de garantie, puisqu'ils étaient liés à la performance future de la Compagnie, et la Compagnie ne prévoyait pas effectuer de paiements en vertu de ces instruments de garanties. Les dates d'échéance de la majorité des instruments de garanties vont de 2014 à 2016.

iii) Indemnisations générales

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a fourni des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Les dispositions d'indemnisation sont contenues dans différents types de contrats avec des tiers, incluant, mais sans s'y limiter :

- a) des contrats accordant à la Compagnie le droit d'utiliser une propriété appartenant à un tiers, ou d'y accéder, tels que des contrats de location, des servitudes, des droits de circulation et des ententes de voie de service;
- b) des contrats accordant à autrui le droit d'utiliser la propriété de la Compagnie, tels que des contrats de location, des licences et des servitudes;
- c) des contrats de vente d'actifs;
- d) des contrats pour l'acquisition de services;
- e) des ententes de financement;
- f) des actes de fiducie, des ententes d'agence fiscale, des conventions de placement ou des ententes semblables relatives à des titres de créance ou de participation de la Compagnie et des ententes d'engagement de conseillers financiers;
- g) des ententes d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres relativement aux titres de la Compagnie;
- h) des contrats de fiducie et autres relatifs à des régimes de retraite et d'autres régimes, y compris ceux qui constituent des fonds en fiducie pour garantir à certains dirigeants et cadres le paiement de prestations en vertu de conventions de retraite particulières;
- i) des ententes de transfert de régimes de retraite;

- j) des ententes cadres avec des institutions financières régissant les transactions portant sur des instruments dérivés;
- k) des ententes de règlements avec des compagnies d'assurances ou des tiers en vertu desquelles un assureur ou un tiers a été indemnisé pour toutes réclamations courantes ou futures liées à des polices d'assurance, des incidents ou des événements couverts par les ententes de règlements; et
- l) des ententes d'acquisition.

Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs peut être important. Toutefois, ce risque ne peut raisonnablement être déterminé.

Pendant l'exercice, la Compagnie a conclu différents types de contrats d'indemnisation avec des tiers pour lesquels le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut raisonnablement être établi. C'est pourquoi la Compagnie a été incapable de déterminer la juste valeur de ces garanties et n'a donc inscrit aucun passif à cet égard. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

17 – Instruments financiers

A. Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques, tels que les risques liés au crédit des clients, aux prix des marchandises, aux taux d'intérêt, au change étranger et à la liquidité. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité des finances de la Compagnie aux fins d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver sa liquidité. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne les utilise pas à des fins de spéculation. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Compagnie n'avait pas d'instruments financiers dérivés importants en circulation.

i) Risque de crédit des clients

La Compagnie surveille, dans le cours normal de ses activités, la situation financière et les limites de crédit de ses clients et examine les antécédents de chaque nouveau client en matière de crédit. Bien que la Compagnie estime qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit, la conjoncture économique peut avoir une incidence sur les clients de la Compagnie et peut, par conséquent, donner lieu à l'accroissement du risque de crédit de la Compagnie et de son exposition aux faillites de ses clients. Pour gérer son risque de crédit de façon continue, la Compagnie met l'accent sur le maintien du délai moyen de recouvrement des comptes clients dans une marge acceptable et travaille avec les clients pour assurer l'assiduité des paiements, tout en se prémunissant, dans certains cas, de garanties financières, notamment de lettres de crédit.

ii) Carburant

La Compagnie est exposée au risque sur prix de marchandise lié aux achats de carburant et à la réduction possible du bénéfice net due à la hausse du prix du diesel. L'incidence des fluctuations des charges de carburant est grandement atténuée par le programme de supplément pour le carburant de la Compagnie, selon lequel les hausses du prix du carburant sont réparties aux expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues. Bien que ce programme procure une couverture efficace, un degré d'exposition résiduel demeure, car le risque lié au prix du carburant ne peut être complètement atténué vu les délais et la volatilité du marché. Par conséquent, lorsqu'elle estime qu'une telle mesure est appropriée, la Compagnie peut avoir recours à des instruments dérivés pour atténuer ce risque.

iii) Taux d'intérêt

La Compagnie est exposée au risque lié aux taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Ce risque existe à l'égard des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Compagnie ainsi que de sa dette à long terme. Le rendement global des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt ont une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie, en particulier du principal régime de retraite canadien de la Compagnie. Des variations défavorables du rendement des régimes de retraite et des taux d'intérêt depuis la date des dernières évaluations actuarielles pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur l'état de capitalisation des régimes et sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs. Pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance et du profil de la devise et des taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut conclure des contrats de garantie de taux d'intérêt. Présentement, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés importants pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, le poste Autre perte globale cumulée comprenait un gain non amorti de 8 M\$, soit 6 M\$ après impôts (8 M\$, soit 6 M\$ après impôts au 31 décembre 2012), afférent à des accords de taux futurs réglés au cours d'une année antérieure, qui sont amortis sur la durée de la dette associée.

iv) Change étranger

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar CA et les autres devises (y compris le dollar US) ont un impact sur la compétitivité des marchandises transportées par la Compagnie sur le marché mondial et ont donc une incidence supplémentaire sur les produits d'exploitation et les charges de la Compagnie.

Tous les établissements de la Compagnie aux États-Unis sont considérés comme autonomes, utilisant le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et passifs des établissements aux États-Unis sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux différents taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant des conversions liées aux activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e). Afin de minimiser la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette à long terme libellée en dollars US, la Compagnie désigne la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. En conséquence, les gains et les pertes de change, depuis les dates de désignation, sur la conversion de la dette à long terme de la Compagnie libellée en dollars US sont inclus dans le poste Autre perte globale cumulée.

Occasionnellement, la Compagnie conclut des contrats de change à court terme dans le cadre de sa stratégie de gestion des flux de trésorerie. La Compagnie ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation. Les modifications de la juste valeur des contrats à terme, qui découlent des modifications des taux de change, sont comptabilisées dans l'État consolidé des résultats lorsqu'elles se produisent. Au 31 décembre 2013, un gain de 6 M\$, avant impôts, lié à la juste valeur des contrats de change à terme de 325 M\$ US a été comptabilisé au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats.

v) Risque de liquidité

La Compagnie surveille et gère ses exigences en matière de liquidités de manière à assurer un accès suffisant aux fonds pour subvenir à ses besoins d'exploitation et de placement. La Compagnie évolue dans le cadre d'une solide politique financière dans le but de maintenir un bilan robuste, en surveillant son ratio capitaux empruntés/capitaux investis rajusté et son multiple capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté, et préserver une cote de solvabilité de première qualité pour être en mesure de continuer de faire appel au financement public.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation constituent la source principale de liquidités de la Compagnie, suppléés par son programme de papier commercial, pour financer ses besoins en liquidités à court terme. Si la Compagnie perdait l'accès à ce programme pendant une période prolongée, elle pourrait utiliser sa facilité de crédit renouvelable de 800 M\$. La Compagnie utilise principalement ces sommes à des fins de fonds de roulement, y compris pour les acomptes provisionnels d'impôts sur les bénéfices au moment où ils deviennent exigibles, les contributions aux régimes de retraite, les obligations contractuelles, les dépenses en immobilisations relatives, entre autres, à l'infrastructure ferroviaire, les acquisitions, le versement de dividendes et le rachat d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, s'il y a lieu. La Compagnie établit ses priorités relatives à l'utilisation des fonds disponibles en fonction des exigences d'exploitation à court terme, des dépenses requises pour assurer la sécurité du chemin de fer ainsi que des initiatives stratégiques, tout en tenant compte de ses obligations contractuelles à long terme et de la valeur rendue aux actionnaires.

B. Juste valeur des instruments financiers

Dans le cas des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur sur une base récurrente, la juste valeur représente le prix que la Compagnie toucherait pour la vente d'un actif ou paierait pour la cession d'un passif dans le cadre d'une transaction volontaire avec un intervenant du marché à la date de l'évaluation. En l'absence de marchés actifs pour des passifs ou des actifs identiques, de telles évaluations nécessitent l'énonciation d'hypothèses à partir des éléments observables sur le marché et, en l'absence de tels éléments, de l'information interne considérée comme correspondant à ce que des intervenants du marché utiliseraient dans une transaction hypothétique à la date de l'évaluation. Les données observables reflètent des éléments du marché obtenus de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de la Compagnie relatives au marché. Les données observables sont utilisées de préférence. Les deux types de données se prêtent au classement hiérarchique de la juste valeur suivant :

Niveau 1 : La valeur à la cote d'instruments identiques sur les marchés actifs.

Niveau 2 : La valeur à la cote d'instruments similaires sur les marchés actifs, la valeur à la cote d'instruments identiques ou similaires sur les marchés qui ne sont pas actifs et les évaluations établies à partir de modèles dont les données sont observables ou dont d'importants inducteurs de valeur sont observables.

Niveau 3 : Les données importantes utilisées dans le modèle d'évaluation sont non observables.

La Compagnie utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable est présentée au Bilan consolidé sous les postes suivants :

i) Trésorerie et équivalents, Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, Débiteurs, Autres actifs à court terme, Créditeurs et autres :

La valeur comptable se rapproche de la juste valeur puisque ces instruments ont une date d'échéance rapprochée. La trésorerie et les équivalents ainsi que les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont classés dans la catégorie de niveau 1. Les débiteurs, les autres actifs à court terme et les créditeurs et autres sont classés dans la catégorie de niveau 2 puisqu'il est possible qu'ils ne soient pas évalués d'après la valeur à la cote, mais plutôt d'après l'information observable sur le marché.

ii) Actif incorporel et autres actifs :

Les actifs incorporels et autres actifs comprennent des placements sous forme de titres de participation dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur, à l'exception de certains placements comptabilisés au coût dont la juste valeur est estimée selon la quote-part de la Compagnie de l'actif net sous-jacent. Les placements sont classés dans la catégorie de niveau 3 étant donné que leur juste valeur s'appuie sur des données importantes non observables.

iii) Dette :

La juste valeur de la dette de la Compagnie est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La dette de la Compagnie est classée dans la catégorie de niveau 2.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la Compagnie au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, pour lesquels les valeurs comptables au Bilan consolidé diffèrent des justes valeurs :

<i>En millions</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actif financier</i>				
Placements (Note 5)	57 \$	164 \$	30 \$	125 \$
<i>Passif financier</i>				
Dette totale (Note 8)	7 840 \$	8 683 \$	6 900 \$	8 379 \$

18 – Autre perte globale cumulée

Le tableau suivant présente les éléments du poste Autre perte globale cumulée :

<i>En millions</i>	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Éléments libellés en devises	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Total déduction faite des impôts
<i>Solde d'ouverture au 31 décembre 2010</i>	(1 193) \$	(582) \$	10 \$	(1 765) \$	56 \$	(1 709) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Écarts de conversion des devises	-	8	-	8	19	27
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice	(1 541)	-	-	(1 541)	397	(1 144)
Coût des prestations au titre des services passés résultant des modifications apportées aux régimes reconnu durant l'exercice	(28)	-	-	(28)	7	(21)
Montants reclassés du poste Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) :						
Amortissement de la perte actuarielle nette	8	-	-	8 ¹⁾	(2) ³⁾	6
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	4	-	-	4 ¹⁾	(1) ³⁾	3
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs	-	-	(2)	(2) ²⁾	1 ³⁾	(1)
Autre bénéfice (perte) global(e)	(1 557)	8	(2)	(1 551)	421	(1 130)
<i>Solde de clôture au 31 décembre 2011</i>	(2 750) \$	(574) \$	8 \$	(3 316) \$	477 \$	(2 839) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Écarts de conversion des devises	-	(5)	-	(5)	(17)	(22)
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice	(660)	-	-	(660)	176	(484)
Coût des prestations au titre des services passés résultant des modifications apportées aux régimes reconnu durant l'exercice	(6)	-	-	(6)	2	(4)
Montants reclassés du poste Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) :						
Amortissement de la perte actuarielle nette	119	-	-	119 ¹⁾	(32) ³⁾	87
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	7	-	-	7 ¹⁾	(2) ³⁾	5
Autre bénéfice (perte) global(e)	(540)	(5)	-	(545)	127	(418)
<i>Solde de clôture au 31 décembre 2012</i>	(3 290) \$	(579) \$	8 \$	(3 861) \$	604 \$	(3 257) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Écarts de conversion des devises	-	46	-	46	59	105
Gain actuariel reconnu durant l'exercice	1 544	-	-	1 544	(412)	1 132
Montants reclassés du poste Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) :						
Amortissement de la perte actuarielle nette	226	-	-	226 ¹⁾	(60) ³⁾	166
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	5	-	-	5 ¹⁾	(1) ³⁾	4
Autre bénéfice global	1 775	46	-	1 821	(414)	1 407
<i>Solde de clôture au 31 décembre 2013</i>	(1 515) \$	(533) \$	8 \$	(2 040) \$	190 \$	(1 850) \$

1) Montants reclassés dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux de l'État consolidé des résultats et inclus dans les composantes du coût net des prestations. Voir la Note 11, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, afférente aux États financiers consolidés annuels de la Compagnie.

2) Montants reclassés dans le poste Autres produits de l'État consolidé des résultats.

3) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices de l'État consolidé des résultats.